

Entente de  
développement culturel



# Inventaire et analyse du patrimoine de l'arrondissement de Beauport

en dehors des limites du site patrimonial déclaré et du secteur patrimonial d'Everell



analyse du paysage

RAPPORT D'ANALYSE  
version finale - février 2015



**annexe**U  
une division de  
groupe/A

## CRÉDITS



### Chargé de projet

Claude Bergeron

## annexe\U

architectes  
designers urbains  
urbaniste

819 avenue Moreau  
Québec (Québec), G1V 3B5

Téléphone : 418.653.8341  
Courriel : info@groupea.qc.ca

### Chargé de projet

Erick Rivard, architecte, designer urbain

### Recherche et rédaction

Alexandre Laprise, architecte  
Karine Marchand, designer urbain

### Cartographie, illustration, montage

Karine Marchand, designer urbain

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Objectif de l'étude</b>	<b>4</b>	Unité de paysage 5 : Courville	19	5.5 Unité de paysage 5 : Courville	36
<b>Méthodologie de l'étude</b>	<b>4</b>	Unité de paysage 6 : Saint-Grégoire	19	5.5.1 Description générale de l'unité de paysage	36
<b>1. Caractérisation du paysage naturel de Beauport, hypothèse de lisibilité</b>	<b>5</b>	Unité de paysage 7 : Terrasse de Saint-Joseph	19	5.5.2 Caractérisation des perspectives visuelles	37
1.1 Territoire d'étude	5	Unité de paysage 8 : Terrasse de Sainte-Thérèse	19	5.5.3 Caractérisation des ambiances paysagères	38
1.2 Éléments constituant le paysage	6	Sous-unité de paysage 8.1 : Rue Seigneuriale	19	<b>5.6 Unité de paysage 6 : Saint-Grégoire</b>	<b>40</b>
1.2.1 Éléments naturels	6	Unité de paysage 9 : Les falaises	19	5.6.1 Description générale de l'unité de paysage	40
1.2.2 Établissements humains permanents	6	Unité de paysage 10 : Paysage agricole	19	5.6.2 Caractérisation des perspectives visuelles	41
1.3 Morphogenèse du territoire de Beauport	8	Unité de paysage 11 : Paysage industriel	19	5.6.3 Caractérisation des ambiances paysagères	44
<b>2. Principes d'évaluation</b>	<b>10</b>	Unité de paysage 12 : Paysage autoroutier	19	<b>5.7 Unité de paysage 7 : Terrasse de Saint-Joseph</b>	<b>46</b>
2.1 Perspectives visuelles	10	Unité de paysage 13 : Everell	19	5.7.1 Description générale de l'unité de paysage	46
2.1.1 Repères visuels	10	Unité de paysage 14 : Site patrimonial déclaré de la Chute-Montmorency et sa rivière	19	5.7.2 Caractérisation des perspectives visuelles	48
2.1.2 Percées visuelles	10	<b>5. Résultats de l'analyse du paysage</b>	<b>20</b>	5.7.3 Caractérisation des ambiances paysagères	48
2.1.3 Panoramas	10	5.1 Unité de paysage 1 : D'Estimauville et les institutions	20	<b>5.8 Unité de paysage 8 : Terrasse de Sainte-Thérèse</b>	<b>50</b>
2.1.4 Perspectives visuelles à partir de l'extérieur	10	5.1.1 Description générale de l'unité de paysage	20	5.8.1 Description générale de l'unité de paysage	50
2.2 Ambiances paysagères exceptionnelles	10	5.1.2 Caractérisation des perspectives visuelles	21	5.8.2 Caractérisation des perspectives visuelles	52
<b>3. Lexique</b>	<b>11</b>	5.1.3 Caractérisation des ambiances paysagères	22	5.8.3 Caractérisation des ambiances paysagères	53
<b>4. Unités de paysage</b>	<b>12</b>	5.2 Unité de paysage 2 : Petit-Village	26	5.8.4 Caractérisation de la rue Seigneuriale	55
4.1 Structures actuelles et organisation du territoire	12	5.2.1 Description générale de l'unité de paysage	26	<b>5.9 Unité de paysage 10 : Paysage agricole résiduel</b>	<b>56</b>
4.1.1 Système viaire	12	5.2.2 Caractérisation des perspectives visuelles	27	5.9.1 Description générale de l'unité de paysage	56
4.1.2 Parcellaire actuel	14	5.2.3 Caractérisation des ambiances paysagères	27	5.9.2 Caractérisation des perspectives visuelles	58
4.1.3 Découpage cadastral de la seigneurie	15	5.3 Unité de paysage 3 : Giffard	28	5.9.3 Caractérisation des ambiances paysagères	58
4.1.4 Cadre bâti	16	5.3.1 Description générale de l'unité de paysage	28	<b>Bibliographie</b>	<b>61</b>
4.2 Caractéristiques des unités de paysage	18	5.3.2 Caractérisation des perspectives visuelles	29		
Unité de paysage 1 : D'Estimauville et les institutions	18	5.3.3 Caractérisation des ambiances paysagères	30		
Unité de paysage 2 : Petit-village	18	5.4 Unité de paysage 4 : Terrasse de Beauport	32		
Unité de paysage 3 : Giffard	18	5.4.1 Description générale de l'unité de paysage	32		
Unité de paysage 4 : Terrasse de Beauport	19	5.4.2 Caractérisation des perspectives visuelles	33		
		5.4.3 Caractérisation des ambiances paysagères	34		

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Cette analyse de **paysage** constitue l'une des sections d'une étude à trois volets qui a comme objectif de dresser un portrait global du patrimoine de l'arrondissement de Beauport. Elle vise à caractériser les paysages de Beauport et à en cerner les particularités afin d'orienter les mesures de protection et les pistes de recommandations utiles à la prise de décisions en matière de préservation du paysage.

Le mandat se décline en trois sous-objectifs :

- 1. Identifier les perspectives visuelles (percées et panoramas) à partir du domaine public et les ambiances paysagères qui se dégagent :**
  - de l'intérieur de l'arrondissement de Beauport vers ses propres composantes ;
  - de l'intérieur de l'arrondissement de Beauport vers des repères extérieurs ;
  - de l'extérieur vers l'arrondissement de Beauport lui-même.
- 2. Qualifier et hiérarchiser les perspectives visuelles et les ambiances** afin de faire ressortir celles qui sont remarquables, intéressantes et dignes de mention et qui devraient faire l'objet de mesures de préservation, de protection et de mise en valeur.
- 3. Énoncer les critères qui favoriseront la préservation, la protection et la mise en valeur des perspectives visuelles et des ambiances.** Ces critères serviront de référence lors d'intervention de revitalisation et de mise en valeur ; ils permettront d'ajuster les diverses réglementations qui ont juridiction sur le territoire.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Cette étude a été réalisée en considérant le cadre opératoire décrit dans la présente section. Afin de correspondre le plus possible aux réalités climatiques qui prévalent sur le territoire, l'étape de la collecte de données, menant à l'identification des perspectives visuelles et des ambiances, s'est échelonnée sur deux saisons. Ce calendrier a permis d'effectuer un survol des éléments inventoriés à la fois à l'été et à l'automne, avec et sans couverture végétale. Il était primordial de procéder ainsi puisque les variations saisonnières modèlent fortement le paysage sur des cycles de 6 mois et que, trop souvent, la période hivernale est reléguée au second plan, voire totalement occultée dans l'appréciation des paysages.

### 1. Analyser les éléments constituant le paysage

Par le biais d'une étude essentiellement cartographique, historique et documentaire, les différentes couches, qui se superposent et qui contribuent à former le paysage, ont été identifiées. Il s'agit aussi bien d'**éléments naturels** (hydrographie, topographie, couvert végétal) que d'**éléments anthropiques** (premiers établissements, parcours, division successive des terres, infrastructures, etc.). Cette étape permet de mettre en lumière, mais aussi de comprendre la logique d'organisation du territoire en mettant les éléments en relation entre eux au lieu de les isoler et de les lire comme des objets distincts. Elle permet également de constater que le paysage n'est pas un objet statique, mais qu'il est bel et bien en constante transformation. Par ailleurs, les logiques qui ont guidé l'organisation du territoire de Beauport à travers le temps sont tantôt similaires, tantôt fort différentes. Cette première démarche, essentiellement analytique, a été faite dans l'optique d'éclairer l'analyse visuelle *in situ* qui a suivi.

### 2. Effectuer un relevé photographique du secteur d'étude

Le relevé photographique a été effectué une première fois à l'été 2013 alors que le couvert végétal était à son apogée. Vu l'étendue du territoire à analyser, les premiers clichés ont été pris à partir de l'espace public en se déplaçant le long des grands axes de circulation et le long des parcours anciens. Ainsi, il est ressorti des ambiances particulières qui se dégagent de certains secteurs et des perspectives visuelles importantes vers des éléments repères. Le relevé a par la suite été complété lors d'une visite à l'automne sous couvert végétal moins dense, afin de valider l'inventaire et de s'assurer d'une juste représentation des réalités saisonnières.

### 3. Circonscrire des unités de paysages

Le territoire à l'étude a été découpé en quatorze unités de paysages. Chaque unité possède sa propre logique d'organisation, essentiellement basée sur leurs caractéristiques paysagères qui découlent de leur histoire et de leur évolution respectives. Ainsi, une unité de paysage possède des caractéristiques relativement homogènes en matière de composition du tissu urbain et de ses relations avec les éléments naturels. L'identification de ces unités constitue la base de l'analyse paysagère.

Une fois le territoire découpé en unités de paysage, une classification de ces dernières a été réalisée afin d'identifier celles qui sont analysées en détail et celles qui ne le sont pas.

### 4. Relever et identifier les perspectives visuelles et les ambiances

Après avoir découpé le territoire en unités à analyser, il a été possible d'identifier de manière systématique les perspectives visuelles réelles et potentielles, ainsi que les ambiances paysagères qui se dégagent dans chacune des unités sélectionnées.

À partir du domaine public, chaque point de vue potentiel nous informe minimalement sur la constitution du tissu urbain et permet d'en faire une lecture diachronique, c'est-à-dire d'y lire les traces de la transformation à partir de la seigneurie de Beauport jusqu'au territoire actuel de l'arrondissement de Beauport.

### 5. Établir des critères afin de classer les perspectives visuelles et les ambiances paysagères

L'établissement de critères permet de qualifier et classer les perspectives visuelles selon une échelle de valeurs (remarquable, intéressante et digne de mention) décrite davantage à la page 10. Ces critères sont basés sur la description des éléments visibles. Ils permettent d'établir en quoi une perspective se distingue d'une autre et sur quels éléments il importe de porter attention afin d'en préserver les caractéristiques essentielles.

Des critères ont aussi été définis afin de caractériser et de classer les diverses ambiances retrouvées sur le territoire. Les ambiances pour leur part sont largement influencées par la présence, ou au contraire l'absence, d'encadrement bâti ou végétal, de traces d'occupation passée, d'éléments naturels (topographie, cours d'eau, etc.) et de structures urbaines (largeur de rue, affichage, éclairage, mobilier urbain, etc.). Les critères peuvent varier d'une unité de paysage à l'autre selon ses propres caractéristiques.

### 6. Identifier les problématiques propres à chacune des perspectives visuelles et des ambiances paysagères

Les principaux facteurs de détérioration d'une perspective visuelle ou d'une ambiance paysagère ont été identifiés. Ils prennent la forme de contraintes qui nuisent à leur lisibilité. La présence d'un grand nombre de ces contraintes pour une même perspective ou ambiance peut lui valoir un déclassement. Elle peut par exemple passer d'intéressante à digne de mention.

## LÉGENDE

- Limite de l'arrondissement de Beauport
- Parcours fondateurs
- Parcours de restructuration (autoroutes)
- Site patrimonial déclaré de Beauport

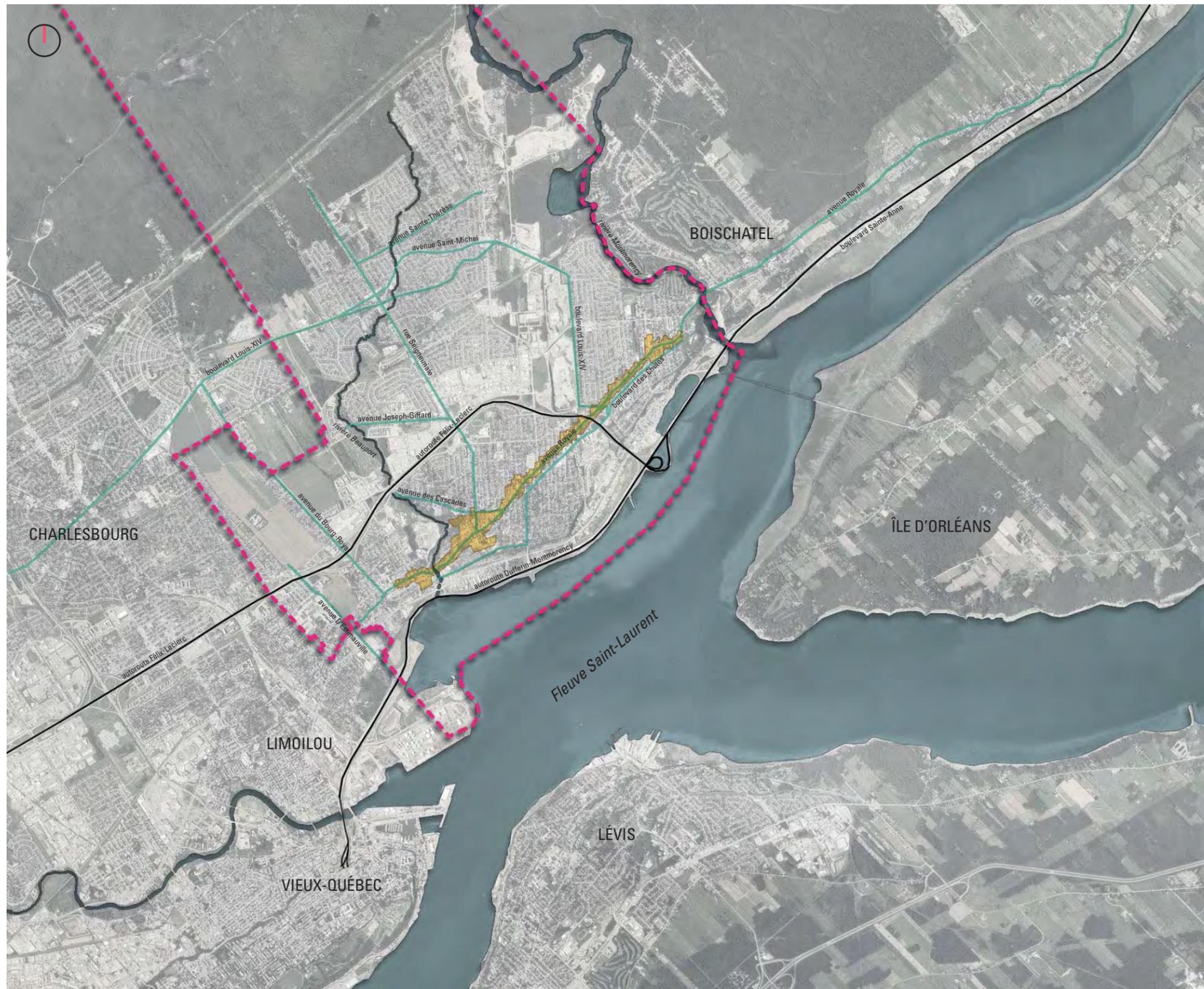


Figure 1 : Secteur d'étude

## 1. CARACTÉRISATION DU PAYSAGE NATUREL DE BEAUPORT, HYPOTHÈSE DE LISIBILITÉ

### 1.1 TERRITOIRE D'ÉTUDE

Le territoire à l'étude est celui de l'arrondissement de Beauport (figure 1). Ce territoire correspond en général à ce qui était autrefois la **seigneurie de Beauport** et une partie de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Pour ces deux seigneuries, les terres y étaient découpées à partir du fleuve, ce premier « boulevard » de la colonie (figure 2).

La seigneurie se présente le plus souvent comme un grand territoire rectangulaire implantée perpendiculairement par rapport à un cours d'eau important. À l'intérieur de ces limites, les terres agricoles sont divisées en plus petites bandes de 1,5 à 3 arpents (90 à 150 mètres) de large. Cette division plus fine du territoire s'effectue généralement en parallèle des limites seigneuriales et donc perpendiculairement au cours d'eau principal. C'est d'ailleurs ce que l'on peut observer pour la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, comprise entre les rivières Saint-Charles et Beauport. Même chose dans la seigneurie de Beauport bordée à l'est par la rivière Montmorency. Par contre, la seigneurie de Beauport, située entre les rivières Beauport et Montmorency, est divisée selon un découpage nord-sud exact qui est indépendant des limites seigneuriales (figure 2).

Le secteur à l'étude concerne surtout le territoire de l'**arrondissement de Beauport**, mais il ne s'y contraint pas exclusivement. Pour des raisons de cohérence, l'analyse de paysage ne se fige pas à l'intérieur de limites administratives. Pour cette raison, une portion de l'arrondissement de Charlesbourg longeant l'avenue du Bourg-Royal ainsi qu'une portion de l'arrondissement La Cité-Limoilou située aux abords de l'avenue D'Estimauville ont été considérées dans le périmètre d'étude. D'une part, les terres agricoles, en grande partie non exploitées, qui se prolongent au nord de celles de Beauport et qui se butent contre le Bourg-Royal, dégagent des vues et des percées vers des repères d'importance. D'autre part, il semble important de considérer le parcours de l'avenue D'Estimauville dans son ensemble ainsi que les terrains qui le bordent.

Par ailleurs, le territoire faisant l'objet de l'étude comprend évidemment le site patrimonial déclaré de Beauport, mais ce territoire est exclu du présent mandat. Il a toutefois fait l'objet, en 2005, d'une étude paysagère détaillée et intitulée « *Inventaire et classifications des perspectives visuelles de l'arrondissement historique Beauport* ». De même, le territoire du quartier Everell ne sera pas analysé puisqu'il a été étudié en 2012, par la firme Bergeron Gagnon inc., dans le document intitulé « *Évaluation de l'intérêt patrimonial de la portion nord du quartier Everell* ».

Il est à noter que l'appellation de **site patrimonial classé** est venue remplacer celle d'**arrondissement historique** à la suite de l'entrée en vigueur de la **Loi sur le patrimoine culturel** en octobre 2012. Bien que ces deux dénominations réfèrent à la même entité, seule la première appellation sera retenue dans cette étude.

## 1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE PAYSAGE

La nomenclature des éléments constituant le paysage a été divisée en deux groupes : les **éléments naturels** et les **éléments des établissements humains**. Cette démarche est directement liée au concept de paysage culturel qui se définit comme étant la relation historique entre les éléments naturels et le développement issu des établissements humains.

**La lisibilité des éléments naturels et humains dans le paysage constitue la base de l’analyse des perspectives visuelles et des ambiances paysagères. Cette analyse est objective et non basée sur des préférences de goût ou des fondements esthétiques.**

### 1.2.1 ÉLÉMENTS NATURELS

Les éléments naturels constituent la matrice sur laquelle sont construits les établissements humains. Ils sont le support principal des paysages. Au fil du temps, ceux-ci sont tantôt des barrières, tantôt des propulseurs de développement, à mesure que les technologies, les moyens de transport et les moteurs économiques évoluent. Les éléments naturels suivants devraient faire l’objet d’une lisibilité dans le paysage général du territoire à l’étude compte tenu de leur marque permanente.

- L’hydrographie (fleuve Saint-Laurent, rivière Beauport, rivière Montmorency et le ruisseau du moulin)
- La topographie (plaine littorale, escarpement, coteau, terrasses, etc.)
- Le couvert végétal

#### Hydrographie

Le fleuve Saint-Laurent, premier « parcours » fondateur de la colonie, fut un canal de communications et d’échanges commerciaux qui conditionna les premiers établissements humains. La seigneurie de Beauport fut occupée dès sa fondation en 1634. Les premières terres attribuées étant celles en bordure du fleuve et des rivières (Beauport et Montmorency), la voie navigable restait le principal moyen de transport vers la ville. Les deux rivières marquaient, pour leur part, la limite de la seigneurie.

Au fil des avancées technologiques, le fleuve perdit progressivement son attraction et son rôle utilitaire, en raison notamment de la diminution des activités portuaires, de l’amélioration des routes et de l’arrivée de nouveaux moyens de transport. Par contre, son omniprésence dans l’appréciation et la plus-value des paysages est demeurée une constante. Ainsi, l’arrondissement de Beauport est intimement lié à la présence du fleuve. La lisibilité de ce dernier à partir du promontoire contribue ainsi à la définition du caractère de l’arrondissement.

La rivière Beauport, la rivière Montmorency et le ruisseau du Moulin (ancienne rivière de la Cabane aux Taupinières) sont tous les trois des affluents du fleuve Saint-Laurent. Ils ont eux aussi joué un rôle dans le développement économique

de Beauport et même de la région de Québec. La rivière Montmorency a été exploitée pour le transport du bois et pour son fort potentiel hydroélectrique, tandis que la rivière Beauport a été le lieu d’établissement de quelques moulins et industries tout comme pour le ruisseau du Moulin.

#### Topographie

La topographie a été un élément déterminant dans la localisation des premiers établissements. Trois entités topographiques majeures ont influencé la forme physique des établissements permanents dans le secteur : la plaine littorale, l’escarpement et le plateau laurentien.

**La plaine littorale** est cette bande de terre plane dont la profondeur varie énormément. Cette plaine a longtemps joué le rôle de port naturel. Elle a accueilli les premiers établissements saisonniers des Amérindiens, les premières habitations de la seigneurie et les premiers moulins. Sa morphologie actuelle est constituée majoritairement de remblais pour la construction d’abord du boulevard Sainte-Anne, puis de l’autoroute Dufferin-Montmorency.

**L’escarpement**, qui s’atténue et devient parfois un coteau, est à la fois une barrière naturelle au développement et un observatoire naturel qui permet des vues panoramiques sur le fleuve. Il sépare la plaine littorale du plateau laurentien. Son niveau varie et s’estompe vers l’ouest. L’aménagement des premiers établissements humains au sommet de l’escarpement permet de dégager des vues vers des repères régionaux, dont le fleuve Saint-Laurent, l’Île d’Orléans, Lévis et le promontoire du Cap-Diamant.

L’avenue Royale (parcours fondateur) entretient une relation particulière avec l’escarpement étant tantôt plus rapprochée de la crête et tantôt plus éloignée. Cette variation de proximité régit, entre autres, les conditions de percées visuelles vers le fleuve depuis ce parcours.

**Le plateau laurentien** est un promontoire fait en terrasses successives dont la hauteur varie d’un secteur à l’autre. On y retrouve la plus grande partie des établissements humains de Beauport depuis les premiers noyaux villageois et les premières concessions.

#### Couvert végétal

Si le couvert végétal abondant est l’une des caractéristiques importantes de plusieurs secteurs de Québec, ce n’est pas le cas à Beauport. Du moins, le couvert végétal n’offre pas un continuum paysagé très perceptible à partir de l’espace public. Ceci est probablement dû à l’ancienne vocation agricole du territoire. De nombreuses terres situées le long des parcours fondateurs ont été défrichées. En contrepartie, un couvert végétal plus dense est perceptible à proximité des rivières Beauport et Montmorency où des bandes riveraines de dimensions variables ont été conservées. Par ailleurs, le couvert arbustif participe à la lecture de l’escarpement en se déplaçant vers l’est de l’arrondissement de Beauport, soit là où la dénivellation est plus prononcée.

### 1.2.2 ÉTABLISSEMENTS HUMAINS PERMANENTS

#### Parcours fondateurs

Le premier parcours créé par l’homme sur le territoire est l’avenue Royale. Ce parcours, dit ***fondateur***, est situé sur le haut du promontoire. Il répond à un tracé qui n’est pas exactement parallèle au fleuve. Sans être un chemin de crête, l’avenue Royale quitte la plaine littorale près de la rivière Beauport pour monter graduellement sur le plateau en suivant le coteau qui se démarque par sa faible dénivellation. L’escarpement atteint, pour sa part, sa hauteur maximale aux abords de la Chute Montmorency où il prend les apparences d’une falaise plus abrupte. Le tracé de l’avenue Royale résulte donc de la ligne droite, du chemin le plus court entre l’embouchure de la rivière Beauport et le premier passage en amont de la chute Montmorency.

#### Mode de division des terres

C’est à partir du fleuve et de l’avenue Royale que le territoire de la seigneurie a été structuré. Le mode de division initiale des terres aura conditionné le parcellaire villageois et la trame urbaine. Pour une partie de la seigneurie de Beauport, l’orientation nord-sud de la trame cadastrale crée une angulation particulière par rapport au parcours fondateur. Par contre, dans la portion au nord du territoire, comme c’est le cas dans les autres seigneuries, les terres sont découpées perpendiculairement au cours d’eau principal. On corrige en quelque sorte la situation initiale. Ces terres sont ensuite desservies par des rangs le long desquels s’implantent les résidences et les fermes. L’accès au rang se fait par des voies de desserte que l’on nomme les montées. Ainsi, les rangs Saint-Joseph, Saint-Michel et Sainte-Thérèse ont été ouverts successivement l’un après l’autre, tous tracés perpendiculairement aux terres, selon un alignement est-ouest. La route Seigneuriale suivant un tracé nord-sud servait de montée pour faciliter l’accès à ces rangs. Rapidement, ce système viaire est implanté sur le territoire et il module encore son paysage aujourd’hui.

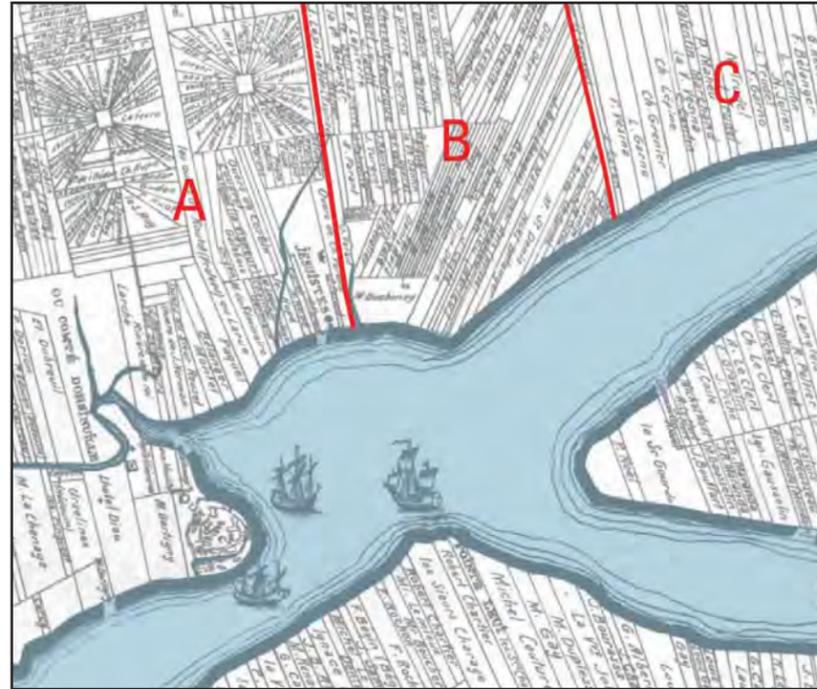
#### Division du sol et noyau urbain initial

La partie sud de la seigneurie présente des spécificités particulières quant au mode de division initial des terres. Ce mode d’appropriation du sol se reflète dans la position relative du bâti comparativement au parcours fondateur de l’avenue Royale qui n’est pas homogène. Tantôt, l’implantation du bâti présente une forte angulation, tantôt son implantation tend à être perpendiculaire au parcours; ce qui est le cas du bourg du Fargy. Ce bourg est en fait le premier noyau urbain planifié. Il correspond actuellement au secteur où l’on retrouve la maison Girardin, ainsi que l’église et le couvent des Sœurs de la congrégation de La-Nativité-de-Notre-Dame de Beauport.

**Figure 2 :** Division du territoire en seigneurie, 1709

Graphisme : Annexe U

Source : Bibliothèque des Archives nationales du Québec, collection en ligne



- a. Notre-Dame-des-Anges (1626)
- b. Beauport (1634)
- c. Beaupré (1636)

**Figure 3 :** Éléments naturels régionaux



- a. Rivière Montmorency
- b. Rivière Beauport
- c. Rivière Saint-Charles
- d. Plaine littorale du Saint-Laurent
- e. Escarpement
- f. Plateau laurentien
- g. Cap-Dimant
- h. Lévis-Lauzon
- i. Île d'Orléans

±1634-1786



Figure 4 : Évolution du territoire de 1634 à 1786

## Légende

- |           |                   |           |                              |                  |            |                      |
|-----------|-------------------|-----------|------------------------------|------------------|------------|----------------------|
| ● Moulins | ■ Manoir et ferme | ⊕ Églises | ■ Agriculture de subsistance | □ Zone urbanisée | ■ Carrière | ● Manoir Montmorency |
|-----------|-------------------|-----------|------------------------------|------------------|------------|----------------------|

## 1.3 MORPHOGENÈSE DU TERRITOIRE DE BEAUPORT

## 1. Premiers établissements et le développement agricole

L'occupation massive des terrasses de Beauport est relativement récente. En effet, ce territoire a été habité dès la colonisation, mais l'occupation y a longtemps été de faible intensité. Sous le Régime français, la colonie a rapidement été divisée en seigneuries et le territoire à l'étude n'y fait pas exception. Ainsi, le premier véritable établissement humain sur le territoire de Beauport remonte en 1634, à l'établissement de la seigneurie du même nom, entre les rivières Beauport et Montmorency. Dès qu'il obtient Sa Seigneurie, Robert-Giffard y établit son domaine et octroie une partie des terres, situées en bordure du fleuve, à des cultivateurs. À l'ouest de la rivière Beauport, une portion de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges est cédée en métairie par les Jésuites à un cultivateur. La ferme au pied de la montée du Bourg-Royal comprend un moulin, implanté en bordure du ruisseau du Moulin.

Pendant cette période seigneuriale, le territoire est essentiellement à vocation agricole. Seule exception : le bourg du Fargy, le premier noyau villageois. Par ailleurs, un important moulin à farine sera implanté en bordure de la rivière Beauport. Il permet la transformation des grains. Au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, les terres en bordure du fleuve sont presque toutes concédées, il est donc nécessaire d'ouvrir de nouveaux rangs. Ainsi apparaissent la montée Seigneuriale, les rangs Saint-Joseph, Saint-Michel et, un peu plus tard, Sainte-Thérèse, qui sont à leur tour rapidement colonisés. C'est environ dans les mêmes années que débute l'exploitation du sous-sol près de la rivière Beauport avec la création de la première carrière par les Jésuites.

±1786-1850



Figure 5 : Évolution du territoire de 1786 à 1850

## Légende

- |           |         |           |                   |                      |            |                              |                           |                  |
|-----------|---------|-----------|-------------------|----------------------|------------|------------------------------|---------------------------|------------------|
| ● Moulins | ■ Asile | ⊕ Églises | ● Site industriel | ● Manoir Montmorency | ■ Carrière | ■ Agriculture de subsistance | ■ Agriculture commerciale | □ Zone urbanisée |
|-----------|---------|-----------|-------------------|----------------------|------------|------------------------------|---------------------------|------------------|

## 2. Industrialisation, phase 1

Au tournant du 19<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Beauport voit son économie se diversifier. La culture du blé est en partie délaissée et fait place à la culture maraîchère et à l'élevage. Le sous-sol du secteur à l'étude est riche et certains cultivateurs commencent même à faire l'extraction de la pierre calcaire et la production de la chaux pour augmenter leurs revenus. Les moulins à farine doivent changer de vocation. Certains sont même transformés ou associés à des pratiques industrielles. Ainsi, Beauport vit sa première phase d'industrialisation. Vers 1835, une distillerie s'implante en bordure de la rivière Beauport (en utilisant le moulin de la seigneurie, qui sera déménagé plus au nord) et un moulin à scie est installé près de la rivière Montmorency. L'industrie du bois prend d'ailleurs beaucoup d'ampleur dans ce secteur si bien qu'on aménage une usine de transformation du bois au pied de la chute Montmorency. De même, quelques manufactures poussent dans un noyau villageois à mi-chemin entre Beauport et Charlesbourg, le Petit-Village. Les gens de métiers, pour leur part, commencent à s'installer en dehors du bourg du Fargy. Un village linéaire commence à se dessiner le long de l'avenue Royale.

± 1850-1900

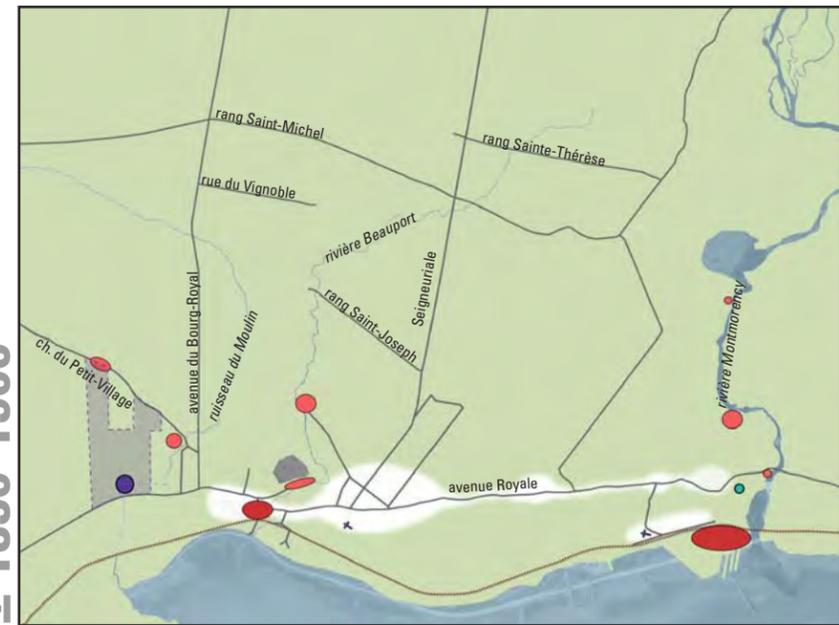


Figure 6 : Évolution du territoire de 1850 à 1900

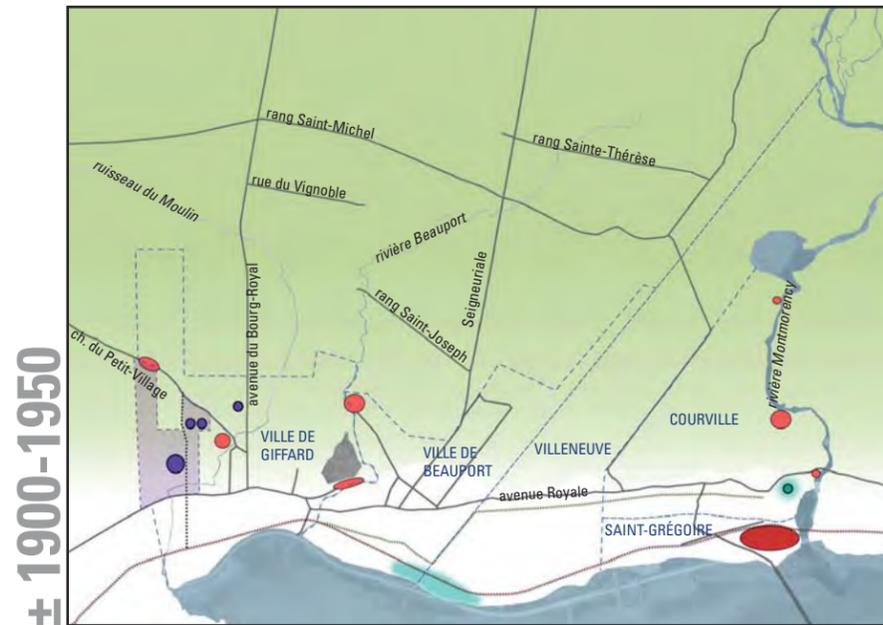
## Légende

- |           |         |           |                             |                   |                      |            |                           |                  |   |                     |
|-----------|---------|-----------|-----------------------------|-------------------|----------------------|------------|---------------------------|------------------|---|---------------------|
| ● Moulins | ■ Asile | ⊕ Églises | ● Site industriel important | ● Site industriel | ● Manoir Montmorency | ■ Carrière | ■ Agriculture commerciale | □ Zone urbanisée | ■ Municipalité de Saint-Michel-Archange | ..... Chemin de fer |
|-----------|---------|-----------|-----------------------------|-------------------|----------------------|------------|---------------------------|------------------|---|---------------------|

## 3. 2e phase d'industrialisation et institutionnalisation

Au début des années 1850 s'amorce la deuxième phase d'industrialisation de Beauport. Les sites industriels continuent de s'accroître, en particulier la Brasserie de Beauport et la scierie de Montmorency. De nouvelles industries s'implantent également le long de la rivière Beauport et à proximité des moulins existants. Trois centrales hydroélectriques sont ouvertes successivement à divers endroits le long de la rivière Montmorency profitant aux industries et scieries qui s'y trouvent. L'usine de bois située au pied de la chute Montmorency prend de l'expansion et diversifie sa production. Des quais sont même construits au bord du fleuve pour faciliter le transport par bateau. Le village de Montmorency (Saint-Grégoire) prend forme au pied de la chute Montmorency. Avec le déclin de l'industrie du bois, la scierie ferme ses portes. Elle est rapidement transformée en usine de textile qui profite de la construction du chemin de fer qui permet d'atteindre le centre-ville. Cette deuxième phase d'industrialisation fait croître la population de Beauport. Des noyaux ouvriers apparaissent au village de Beauport, à la Côte-des-Pères (rivière Beauport), ainsi qu'à proximité de Villeneuve et de Courville. Ces derniers sont tous implantés le long de l'avenue Royale.

Un asile, d'abord installé à l'intérieur de l'ancien manoir seigneurial, s'implante juste à l'ouest de la rivière Beauport et il déménage par la suite dans une ancienne villa. Il sera administré par les Sœurs de la Charité de Québec. En parfaite autarcie, l'hôpital est entouré de terres agricoles, de son propre système d'aqueduc et d'égout et acquiert même le statut de municipalité.



± 1900-1950  
Figure 7 : Évolution du territoire de 1900 à 1950

**Légende**

- Hôpital Robert-Giffard et institutions
- Site industriel important
- Site industriel
- Manoir Montmorency
- Carrière
- ..... Chemin de fer
- ..... Tramway
- Villégiature
- Agriculture commerciale
- Zone urbanisée
- Municipalité de Saint-Michel-Archange
- Limite des municipalités

**4. Division municipale et villégiature**

Vers 1890, avec l'abandon du régime seigneurial, le territoire est organisé en paroisses et en municipalités. Ainsi, l'ensemble du territoire est morcellé afin de mieux desservir une population qui est en croissance. Les paroisses de Saint-Grégoire-de-Montmorency, Saint-Louis-de-Courville, Saint-Ignace-de-Loyola (Giffard) et plus tard Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Saint-Thomas-de-Villeneuve et finalement Notre-Dame-de-L'Espérance (Petit-Village) apparaîtront tour à tour en se détachant de la paroisse originale de La-Nativité-de-Notre-Dame de Beauport. Des bâtiments institutionnels et de services se greffent aux églises, créant ainsi de nouvelles polarités sur le territoire.

À la même époque, la bourgeoisie recherche un contact avec la nature afin de fuir une urbanisation trop forte et le manque de salubrité de la ville. L'apparition du tramway, liant le manoir Kent (manoir Montmorency) au centre-ville, permet d'en faire un véritable parc d'attractions. On voit aussi l'implantation de nombreuses villas dans le secteur d'Everell, en bordure du fleuve.

L'hôpital Saint-Michel-Archange devient un complexe institutionnel important. En plus de l'hôpital psychiatrique, on y retrouve un orphelinat, une école pour l'enseignement des soins psychiatriques, des pavillons d'hébergement et bien plus.



± 1950-1980  
Figure 8 : Évolution du territoire de 1950 à 1980

**Légende**

- Hôpital Robert-Giffard et institutions
- Manoir Montmorency
- Carrière
- ..... Chemin de fer
- Limite de la municipalité de Beauport
- Territoire à vocation touristique
- Agriculture commerciale
- Zone urbanisée
- Arrondissement historique de Beauport

**5. Banlieue d'après-guerre**

C'est à partir des années 1950 qu'apparaît la première phase d'urbanisation du territoire. À l'exception des noyaux villageois, une grande partie des terres situées plus au nord avaient conservé leur vocation agroforestière. La construction de l'autoroute Félix-Leclerc et du boulevard Sainte-Anne permet l'accès rapide à des secteurs qui jusque-là étaient peu accessibles. Ainsi, une nouvelle forme de développement suburbain orientée autour du transport apparaît sur le territoire : la banlieue d'après-guerre. Ce type de développement permet à de nouvelles familles de s'établir sur des terrains relativement grands et de trouver intimité, tranquillité, espace et qualité de vie. La banlieue est marquée par des ensembles monofonctionnels et essentiellement résidentiels de faible densité et dominée par la maison pavillonnaire de type bungalow. À cette époque, la population du secteur augmente rapidement, une croissance que l'on peut remarquer encore aujourd'hui.

À cette époque, le tracé du tramway est remplacé par le boulevard des Chutes et les secteurs de villégiature se tournent vers l'industrie du tourisme. Les villas sont transformées en hôtels et plusieurs motels s'implantent le long du boulevard Sainte-Anne. Par ailleurs, en 1976, les municipalités de paroisses sont fusionnées en une seule municipalité : la Ville de Beauport.



± 1980-2013  
Figure 9 : Évolution du territoire de 1980-2013

**Légende**

- Carrière
- ..... Chemin de fer
- Limite de l'arrondissement de Beauport de la Ville de Québec
- Territoire voué au développement
- Agroforesterie
- Zone urbanisée
- Site patrimonial de Beauport

**6. Densification**

Le territoire de Beauport connaît, à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, la deuxième phase d'urbanisation, qui sera suivie, au début du 21<sup>e</sup> siècle, par une phase de densification. Une seconde autoroute est implantée en bordure du fleuve, pour faciliter les transports. Du coup, avec l'implantation du chemin de fer, puis du boulevard Sainte-Anne et finalement de l'autoroute Dufferin-Montmorency, le rapport le lien entre les terres et le fleuve Saint-Laurent sera profondément modifié.

La banlieue est maintenant étendue sur l'ensemble du territoire. Les portions de terrains jusque-là inoccupées deviennent de vraies mines d'or pour les promoteurs. Les rangs perdent leur vocation agricole et les terres sont subdivisées, vendues et loties assez rapidement. De nouveaux types bâtis voient le jour. Le début des années 2000 est également marqué par les fusions municipales et Beauport est désormais annexé à la Ville de Québec où il devient un arrondissement.

La fin du 20<sup>e</sup> siècle amène un vent de laïcisation. Les églises et les communautés religieuses périssent. De nombreuses églises ferment leurs portes et sont démolies ou menacées de l'être. Les autres institutions religieuses sont entraînées dans ce mouvement et leurs terrains sont extrêmement convoités. Certains secteurs sont actuellement en densification importante : notons, par exemple, les abords de l'autoroute Félix-Leclerc, le secteur des falaises (une ancienne carrière à même l'escarpement) et le pôle de développement autour de l'avenue D'Estimauville.

## 2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Dans le but d'aider à la compréhension du paysage, l'analyse sera découpée en unités de paysage. Pour chaque unité, les perspectives visuelles et les ambiances, identifiées à partir des parcours publics d'importance, sont répertoriées et classées selon leurs caractéristiques issues de l'analyse globale du territoire. À partir de la nomenclature de ses éléments, des critères émergent. Ils permettent de classer les perspectives visuelles comme remarquables, intéressantes et dignes de mention. Ainsi, une perspective visuelle permet de rendre lisibles un ou des éléments du paysage dotés d'une valeur historique (bâiments patrimoniaux, parcours fondateurs, fleuve Saint-Laurent, etc.), symbolique (église, bâtiment institutionnel, Chute-Montmorency, etc.) et contextuelle (escarpement, fleuve Saint-Laurent, vues vers le Vieux-Québec ou le Vieux-Lévis en arrière-plan, etc.).

### Remarquable

Percée, panorama ou ambiance dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une importante accumulation d'éléments constituant le paysage. Ces éléments ont soit une valeur historique, symbolique et contextuelle.

En général, l'objet d'observation de ces perspectives est composé sur divers plans rapprochés ou éloignés et est constitué du tissu urbain de base, d'un bâtiment du tissu urbain spécialisé et d'au moins un élément du paysage.

### Intéressante

Perspective, panorama ou ambiance dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'une accumulation d'éléments constituant le paysage (historique, symbolique et contextuel).

En général, l'objet d'observation de ces perspectives est composé sur des plans rapprochés ou quelques fois éloignés et est constitué du tissu urbain de base et d'un bâtiment du tissu urbain spécialisé ou d'un élément du paysage.

### Digne de mention

Perspective, panorama ou ambiance dont l'intérêt est défini par la lisibilité d'un ou de quelques éléments constituant le paysage et qui méritent d'être distingués des autres par la nature particulière de ces éléments.

En général, l'objet d'observation de ces perspectives est constitué du tissu urbain de base ou d'un bâtiment du tissu urbain spécialisé ou d'un élément du paysage.

Il faut noter que cette étude n'est pas un inventaire exhaustif permettant de répertorier et de classer toutes les perspectives visuelles présentes dans le secteur de Beauport. L'analyse a été faite à partir des parcours et des lieux publics d'intérêt. Une perspective visuelle permet de rendre lisibles un ou des éléments du paysage et elle devient remarquable lorsqu'elle permet de rendre lisibles plusieurs éléments du paysage dotés d'une valeur historique, symbolique et contextuelle.

## 2.1 PERSPECTIVES VISUELLES

Deux types de perspectives visuelles se dégagent. Un premier type est introverti au secteur d'étude à partir duquel on regarde un élément, généralement un repère bâti ou naturel, situé à l'intérieur même de l'unité. L'autre type est dit extraverti, c'est-à-dire qu'à partir de l'intérieur de l'unité, il est possible de percevoir des éléments du paysage situés à l'extérieur de celle-ci.

### 2.1.1 REPÈRES VISUELS

Les repères visuels retrouvés sur le territoire de Beauport sont de deux types. Il s'agit soit de repères bâtis qui correspondent, en règle générale à des éléments du patrimoine religieux, ou des repères naturels, tels l'escarpement, le fleuve, les rivières, les terres agricoles, etc. Les perspectives visuelles sont pour la plupart tournées vers ces repères.

### 2.1.2 PERCÉES VISUELLES

L'étude permet de différencier deux types de percée visuelle. Un premier type est la **percée visuelle encadrée** qui, comme son nom l'indique, est encadrée par un cadre bâti ou végétal. Il s'agit généralement de vue prise dans l'axe d'une rue où d'un parcours qui débouche vers un élément repère. Le second type est la **percée visuelle ouverte**. Souvent due à la présence d'un espace dégagé le long d'un parcours ou encore à la présence d'un espace public qui permet des points de vue assez larges sur un élément repère. La caractérisation de ces deux types de vue permet de faire ressortir la relation entre le tissu urbain et les éléments repères.

### 2.1.3 PANORAMAS

La caractérisation des panoramas permet de faire ressortir la relation entre le territoire beauportois et les éléments naturels (fleuve, montagne, escarpement, etc.) puisqu'une grande partie des panoramas sont orientés vers ses éléments qui agissent comme des repères. Les panoramas d'exception se retrouvent surtout dans les secteurs où les terrains sont dégagés.

### 2.1.4 PERSPECTIVES VISUELLES À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR

Une unité de paysage ou certains éléments du paysage beauportois peuvent être regardés comme un objet d'observation global à partir de points de vue extérieurs au territoire de l'arrondissement (figure 10). Entre autres, il est possible de percevoir ces repères à partir de la Rive-Sud, du promontoire de Québec et de l'île d'Orléans.

## 2.2 AMBIANCES PAYSAGÈRES EXCEPTIONNELLES

Les parcours d'importance du secteur de Beauport sont caractérisés par différentes ambiances perçues par la présence d'éléments naturels ou bâtis remarquables, qui créent par moment un encadrement particulier d'un espace public collectif. C'est en analysant plus en profondeur la composition des éléments contribuant à opérer cet encadrement que des subtilités émergent, tantôt opérées par les variations du bâti (gabarit et positionnement), tantôt par la largeur de la voie, ou tantôt par les aménagements paysagers (incluant la couverture végétale).

Figure 10 : Points de vue extérieurs vers le secteur de Beauport



a. Autoroute Félix-Leclerc  
b. Autoroute Dufferin-Montmorency  
c. Boulevard Sainte-Anne

d. Promontoire de Québec  
e. Rive-Sud  
f. Île d'Orléans

On peut ainsi lire une certaine différenciation du caractère entre les divers parcours et même une distinction à l'intérieur d'un même parcours créant ainsi des séquences visuelles. Ces séquences sont souvent associées aux transformations du tissu urbain dans le temps. Il est à noter que dans cette étude, les ambiances seront couvertes de manière générale pour dénoter le caractère qui se dégage dans certaines unités de paysage. Seules certaines séquences visuelles exemplaires seront découpées et analysées plus en profondeur en terme d'ambiance.

### 3. LEXIQUE

#### Ambiance paysagère

Atmosphère (qualité) qui se dégage d'un lieu par l'agencement des éléments du tissu urbain et des éléments structurants le paysage.

#### Bande de pertinence

Unité d'analyse comprenant un parcours ainsi que les parcelles de part et d'autre de ce parcours.

#### Barrière visuelle

Élément naturel ou artificiel qui obstrue le champ de vision.

#### Corridor visuel

Le corridor visuel est le résultat observable de l'encadrement visuel le long d'un parcours.

#### Encadrement visuel

L'encadrement correspond à la morphologie générale de l'espace public visible, défini spatialement par le bâti ou le couvert végétal le bordant.

#### Imagibilité

C'est la qualité d'un paysage qui provoque de fortes images grâce à la continuité de sa structure et à la clarté de ses éléments.

#### Limites

Bordures naturelles (cours d'eau, variation topographique, couvert végétal, etc.) ou artificielles (voies, changement typologique du bâti, etc.) qui définissent les secteurs et qui marquent leur achèvement. Les limites peuvent être également définies comme étant franchissables ou infranchissables.

#### Lisibilité

La lisibilité d'un milieu influence la compréhension des usagers, leurs perceptions, leur orientation, leur sentiment d'appartenance, le génie du lieu, etc. La cohérence de l'agencement des composantes du tissu urbain (voies, parcelle, bâti, etc.) et des éléments structurants (repère visuel, percées visuelles, encadrement, etc.) entre eux soutient la lisibilité du paysage.

#### Noyau urbain

Ensemble bâti correspondant au lieu initial d'implantation des établissements humains et ayant un rayon d'influence sur le territoire.

#### Panorama

Vue très large (plus de 90 degrés) sur un élément d'intérêt qu'on peut saisir de façon globale, à partir d'un point de vue ou sur une certaine distance. Il peut s'agir d'un élément du site naturel, de la silhouette urbaine ou encore d'un ensemble de constructions particulièrement vaste.

#### Parcours

Élément du réseau viaire appartenant au domaine public. Un qualificatif pourrait être attribué pour le situer à l'intérieur d'un système hiérarchique : parcours fondateur, d'implantation, de raccordement, etc.

#### Parcours déstructurant

Parcours qui désorganise l'environnement bâti, en rupture avec l'organisation historique du territoire.

#### Parcours fondateur

Voie initiale et le plus souvent spontanée qui s'est développée sur un territoire donné pour relier le plus aisément deux points (établissements) ou un ensemble des points.

#### Paysage

Trace visible des interactions entre le caractère naturel d'un lieu et les activités humaines qui y ont cours. Le paysage implique les perceptions d'un observateur (représentation mentale), qui changent selon les individus, les groupes sociaux et qui évoluent selon les valeurs.

#### Percée visuelle

Vue sur un élément d'intérêt qui est limité à un certain angle (moins de 90 degrés) par le cadre bâti, la végétation ou un élément topographique.

#### Perspective visuelle

Vue sur un ensemble d'éléments d'intérêt plus ou moins lointain à partir d'un point donné. De façon générale, la perspective est moins large que le panorama.

#### Repère visuel

Élément généralement construit qui, en raison de sa nature exceptionnelle (par opposition aux éléments communs et récurrents du paysage), est reconnaissable et ponctue le paysage. Un élément naturel du paysage peut aussi constituer un repère. Les repères participent à la compréhension globale du territoire.

#### Secteur ou unité de paysage

Partie du territoire présentant une homogénéité ou une hétérogénéité du point de vue morphologique et dont les limites sont nettes, lisibles ou diffuses.

#### Séquence visuelle

Succession de plans présentant une certaine homogénéité quant au sujet observé. La séquence est liée au déplacement sur une portion du parcours. On peut qualifier la séquence : linéaire, d'approche (avec un but : point focal ou d'inflexion), symétrique/asymétrique, ouverte/fermée, convexe/concave, cadrée, etc. De même, il est possible de qualifier les transitions entre les séquences.

#### Tissu urbain

Maillage qui constitue la structure d'une ville. Il est composé par l'imbrication du système viaire (réseau routier), du système parcellaire et du bâti. Il peut prendre des formes variées selon les usages qu'on y retrouve.

Le tissu urbain se divise en deux types : le *tissu de base* et le *tissu spécialisé*. Le tissu de base réfère à l'usage le plus récurrent à l'intérieur du secteur analysé. Il est habituellement associé à l'usage résidentiel. Le tissu spécialisé réfère à tous les autres usages (commercial, industriel, public, institutionnel, etc.) à l'intérieur du même secteur.

## 4. UNITÉS DE PAYSAGE

### 4.1 STRUCTURES ACTUELLES ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

#### 4.1.1 SYSTÈME VIAIRE

##### Parcours fondateurs

À travers le tissu existant, il est toujours possible de percevoir les parcours fondateurs qui prennent encore aujourd’hui une place d’importance dans le système viaire de l’arrondissement de Beauport. Ils sont en grande majorité orientés en direction est-ouest (rang) ou nord-sud (montée). C’est le long des rangs que l’on retrouve les établissements les plus anciens et les premiers noyaux villageois. Les montées servaient généralement de parcours pour raccorder les rangs entre eux et elles n’étaient généralement pas bordées par des bâtiments.

De manière générale, les tracés des parcours fondateurs du territoire à l’étude ont été conservés, cependant c’est leur caractère qui a grandement évolué. Par exemple, dans le cas des rangs et des montées, leur vocation agricole est aujourd’hui bien peu perceptible.

L’**avenue Royale**, précédemment nommée chemin du Roy, est sans doute le plus important des parcours fondateurs. Reliant la Côte-de-Beaupré à Québec, ce parcours est le plus ancien du secteur. Le premier tronçon construit en 1669 portait le nom de chemin de Beauport. Ainsi, il traverse la seigneurie de Beauport d’est en ouest, installé tout en au haut de l’escarpement. C’est le long de ce parcours que se sont implantés les premiers noyaux villageois et c’est aussi à partir de celui-ci qu’a été développé le système de *montées* et de *rangs*.

Les trois rangs situés sur le plateau laurentien ont pratiquement conservé leur tracé original, toutefois leur vocation agricole et maraîchère a pratiquement disparu. Le **rang Saint-Joseph**, aujourd’hui nommé avenue Joseph-Giffard, a conservé le même tracé plutôt rectiligne et la même orientation est-ouest qu’à son ouverture en 1667. Il s’agissait d’un rang simple, bordé d’un seul côté. Le **rang Saint-Michel** (avenue Saint-Michel) était le seul rang double du secteur (loti des deux côtés). Il a, pour sa part, conservé son tracé sinueux qui se prolongeait vers l’ouest sur ce qui est aujourd’hui le boulevard Louis-XIV. Cette connexion directe, bien que toujours perceptible par le décalage des bâtiments, a été transformée par le passage du boulevard Louis-XIV. Par ailleurs, certaines cartes anciennes permettent de constater que la jonction à l’est de l’avenue Saint-Michel, avec ce qui est aujourd’hui la rue Bertrand, n’avait pas exactement le même tracé qu’actuellement. Pour ce qui est du **rang Sainte-Thérèse**, ouvert un peu après les trois autres, il a conservé son tracé et a même été prolongé du côté ouest de la rue Seigneuriale. Il s’agit du rang le plus au nord et sa vocation était davantage tournée vers l’exploitation forestière. L’**avenue des Sablonnières** anciennement nommée rang Saint-Pierre a été ouverte dans les mêmes années que le rang Sainte-Thérèse pour permettre aux ouvriers des carrières de sable de se loger.

La **rue Seigneuriale** a été conçue comme une montée permettant d’accéder aux rangs constituant les terrasses de Saint-Joseph et Sainte-Thérèse. Son tracé est plutôt rectiligne dans sa partie nord, mais on constate un changement de direction dans sa partie sud, dû à la différence d’orientation des terres.

Le **boulevard Louis-XIV**, dans sa portion à l’ouest de Seigneuriale, était en réalité la poursuite du rang Saint-Michel qui permettait la connexion avec le Bourg-Royal et Charlesbourg par le nord. Son tracé curviligne est entre autres dû à l’implantation du Bourg-Royal.

La **rue Bertrand**, connectant à l’est les rangs Saint-Michel et Sainte-Thérèse, est le lieu d’implantation du noyau villageois de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Il se prolonge vers le nord sur ce qui est aujourd’hui le **boulevard Raymond**. Cette montée plutôt sinueuse était le point d’accès vers Sainte-Brigitte-de-Laval.

L’**avenue des Cascades**, aussi nommée à travers le temps, chemin de Séparation et avenue du Moulin, marque la limite nord du bourg du Fargy. Il servait de lien entre ce noyau villageois et le moulin situé plus au nord, près de la rivière Beauport.

L’**avenue du Bourg-Royal** orientée nord-sud est la seconde montée vers les terres. Elle permettait l’accès vers le Bourg-Royal et la connexion à ce qui était le rang Saint-Michel (aujourd’hui Louis-XIV). Bien que son tracé plutôt rectiligne ait été conservé, son caractère a été modifié. On retrouve aujourd’hui très peu de bâtiments implantés directement sur cette voie.

La **rue du Vignoble**, anciennement nommée rang de la Commune, se connecte sur l’avenue du Bourg-Royal. Son tracé rectiligne répondait au découpage de terres. Elle marque la limite sud du Bourg-Royal.

Le **chemin du Petit-Village** connectait ce qui a été le Petit-Village à l’avenue du Bourg-Royal. Son tracé n’est désormais perceptible qu’en partie. De fait, l’apparition de l’autoroute Félix-Leclerc est venue scinder en deux ce parcours. Par ailleurs, certaines cartes anciennes permettent de constater que le chemin du Petit-Village se prolongeait davantage vers l’ouest.

L’**avenue Saint-Grégoire** est située au cœur du quartier Saint-Grégoire parallèle au boulevard Sainte-Anne. C’est le lieu d’implantation du noyau villageois de Saint-Grégoire. Son tracé est linéaire et se prolongeait un peu plus loin vers l’est sur ce qui est aujourd’hui le boulevard Sainte-Anne.

##### Parcours de raccordement

Les parcours de raccordement ont été implantés dans le but de connecter des pôles entre eux. Ils sont en grande partie orientés nord-sud et n’ont été bâtis que très tardivement.

La **côte Sainte-Grégoire** est une côte sinueuse assez dénivelée qui connecte le noyau paroissial de Saint-Grégoire au boulevard des Chutes situé en haut de l’escarpement.

L’**avenue D’Estimauville** chevauche l’arrondissement la Cité-Limoilou (portion au sud de la Canardière) et l’arrondissement de Beauport (portion nord). Ce parcours a aussi porté les noms de route de Salaberry (section sud) et route de l’Asile (section nord). La portion de l’avenue située à l’intérieur de l’arrondissement de Beauport était anciennement la route principale de la Municipalité de Saint-Michel-Archange reliant l’ensemble des institutions liées à l’hôpital psychiatrique.

La portion du **boulevard Louis-XIV** située plus à l’est a été construite à même le tracé du chemin de fer qui se rendait à l’usine d’écorage. Il permet aujourd’hui la connexion de l’avenue Royale avec le noyau de Sainte-Thérèse-de-Lisieux à partir de l’est. Cette montée rectiligne bifurque vers le nord pour aller rejoindre la rue Bertrand et l’avenue Saint-Michel.

L’**avenue Saint-David** a été construite en différent tronçon et la dernière portion rejoignant le boulevard Louis-XIV n’a été réalisée qu’en 2011. Son tracé est assez rectiligne.

##### Parcours de restructuration

Les parcours de restructuration ont complètement modifié les relations sur le territoire. Ils ont un impact important sur le transit automobile qui est canalisé sur ces voies.

Le **boulevard des Chutes** a un tracé en trois sections qui reprend le parcours de l’ancien tramway connectant le centre-ville à la chute Montmorency. Les trois tronçons sont tous rectilignes, mais ont des orientations différentes occasionnant des cassures franches dans la continuité du parcours. Ce trajet ayant une faible pente facilitait le passage du tramway. C’est d’ailleurs à partir du moment où il est devenu un boulevard que les bâtiments ont commencé à s’y implanter.

Le **boulevard Sainte-Anne**, implanté en 1953, servait de nouvelle voie de transit connectant le centre-ville à la Côte-de-Beaupré. Ce parcours, excentré au développement de Beauport, est venu remplacer l’avenue Royale permettant d’atteindre plus rapidement la côte. Situé au bas de l’escarpement sur la plaine littorale, son tracé suivait celui du chemin de fer. La présence de grands terrains non exploités permettait à de nombreux commerces et industries de s’y installer profitant d’un accès rapide.

La portion du **boulevard Louis-XIV** qui contourne l’avenue Saint-Michel a un parcours assez sinueux. Implanté à mi-distance entre le rang Saint-Michel et le rang Sainte-Thérèse, il est l’une des premières traces du lotissement des terres agricoles. Ce tracé servait entre autres à diminuer l’achalandage le long du rang Saint-Michel et à permettre une transition est-ouest plus rapide. Aujourd’hui, le parcours est entièrement bâti des deux côtés.

De la même manière, le **boulevard Raymond** a été ouvert pour se substituer à la rue Bertrand et permettre une connexion nord-sud plus rapide pour les habitants de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. La portion nord du parcours plutôt rectiligne à une vocation davantage résidentielle. Toutefois, la portion du parcours située au sud du boulevard Louis-XIV marque la limite entre les développements résidentiels et les développements industriels de Beauport. Ce tronçon reste encore à qualifier.

### LÉGENDE

- Parcours fondateur — rang —
- Parcours fondateur — montée —
- Parcours de raccordement —
- Parcours de restructuration —
- Chemin de fer - - - - -



Figure 11 : Typologie des parcours principaux

La portion de l'**autoroute Félix-Leclerc (40)** qui traverse l'arrondissement de Beauport a été construite entre 1970 et 1976. Son tracé vient scinder en deux parties le territoire de Beauport : au sud les noyaux villageois anciens et, au nord, les terrasses agricoles. En plus de créer une barrière physique, la construction de l'autoroute a fait disparaître une partie de ce qui était le Petit-Village.

L'autoroute prend une place considérable dans le paysage de Beauport, parfois encavée, parfois au niveau du sol, l'autoroute est bordée de chaque côté par des voies de desserte qui amplifient son emprise. Les viaducs, parfois dessous, parfois dessus, dégagent à certains endroits des perspectives visuelles.

L'**autoroute Dufferin-Montmorency (440)** a été construite en deux sections. La première connectant le boulevard Henri-Bourassa au centre-ville de Québec, vers 1976, et la seconde connectant Henri-Bourassa jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc, en 1982. Situé en bordure du fleuve, ce corridor autoroutier transforme la relation entre Beauport et le fleuve Saint-Laurent. Construit sur un espace ayant fait l'objet de remplissage, il agit comme une barrière physique coupant la relation entre la ville et le fleuve.

#### 4.1.2 PARCELLAIRE ACTUEL

À première vue, le découpage parcellaire de Beauport est plutôt irrégulier sur l'ensemble du territoire. La dimension, l'orientation et la forme des parcelles varient d'un secteur à l'autre. De très grandes parcelles rectangulaires et allongées se juxtaposent à des ensembles de parcelles de plus petites dimensions, ou encore, se butent contre des parcelles de formes irrégulières.

Une analyse plus fine permet de faire ressortir quelques récurrences. Dans certains secteurs, il est possible de lire un tissu serré composé de parcelles de petite taille et de forme plutôt régulière. Ce tissu associé au bâti de base couvre une grande partie du territoire. En raison de sa proximité avec le centre-ville de Québec, le territoire de Beauport a été pris d'assaut par les développements immobiliers à compter surtout de la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

C'est entre ces regroupements de parcelles résidentielles que l'on retrouve un tissu qui présente plus d'irrégularités. Il reste dans certains secteurs de très grandes parcelles rectangulaires allongées résultant sans doute du découpage des terres de la seigneurie (figure 12). Certaines de ces parcelles correspondent toujours à des terres qui sont pour la plupart non cultivées et d'autres à des terres qui sont encore à leur état naturel. Plus à l'est, une partie de ces grandes parcelles toujours visibles est liée à une vocation industrielle (carrière).

Le tissu qui entoure l'autoroute Félix-Leclerc comprend également de nombreuses irrégularités. On y retrouve de grandes parcelles de formes et de dimensions incongrues qui correspondent à une vocation commerciale. De fait, on y retrouve de nombreux commerces de type grande surface regroupés en *power center* qui profitent de la visibilité que leur confère le corridor autoroutier.

#### LÉGENDE

— Ligne de lot actuel



Figure 12 : Carte du découpage cadastral actuel de la seigneurie de Beauport

LÉGENDE  
Ligne de lot ancienne



**Figure 13 :** Carte du découpage parcellaire de la seigneurie de Beauport, 1877  
Source : Département des Terres de la Couronne du Québec, 1877

#### 4.1.3 DÉCOUPAGE CADASTRAL DE LA SEIGNEURIE

En comparant la carte du parcellaire actuel (figure 12) à celle du découpage cadastral de la seigneurie de Beauport (figure 13), on constate que le découpage seigneurial a grandement influencé le découpage actuel ou du moins que de nombreuses traces de ce tissu ancien subsistent encore aujourd'hui.

Les terres encore non loties et non exploitées situées plus au nord conservent pour la plupart leur découpage de l'époque. Une partie des terres longeant les rangs ont été subdivisées vers la fin du 20<sup>e</sup> siècle. On y retrouve de nombreuses rues orientées perpendiculairement aux parcours fondateur. Elles rappellent les anciennes limites des terres agricoles. La présence de rues curvilignes et de culs-de-sac vient troubler légèrement cette lecture et la perception de l'orientation des rues et des îlots.

Dans certains secteurs, le long des anciens rangs et même dans la portion ouest de Beauport des terres agricoles sont toujours visibles, perceptibles par la présence de grands lots de forme rectangulaire allongée. Bien que la vocation agricole ne soit plus prédominante, il n'en reste pas moins que certaines terres ont conservé leur caractère et leur découpage original.

Dans la portion sud du territoire beauportois, les nouveaux développements ont altéré davantage les traces du cadastre d'origine. Par contre, en examinant plus en profondeur on constate qu'une grande partie du tissu de Courville, Villeneuve, Beauport-centre et de Giffard a conservé des rues qui s'orientent en reprenant les traces de l'ancien cadastre.

Bien entendu, le passage des autoroutes Félix-Leclerc et Dufferin-Montmorency, ainsi que du boulevard Sainte-Anne est venu perturber la trame cadastrale anciennement établie. Ces voies rapides qui ont une large emprise viennent scinder le territoire, dans le cas de Félix-Leclerc, et couper la relation des terres avec le fleuve, dans le cas de Dufferin-Montmorency et du boulevard Sainte-Anne. Le long de ces parcours de transit, on retrouve en général de grandes parcelles, correspondant à un tissu spécialisé, qui ne reprennent aucunement les traces de l'ancien cadastre.

Les nouveaux quartiers résidentiels bâtis au cours de la dernière décennie présentent des rues davantage curvilignes qui ont moins tendance à se calquer sur des lignes de lot anciennes. Ainsi, dans ces secteurs nouvellement développés, il est plus difficile de lire les traces du cadastre hérité de la seigneurie.

#### 4.1.4 CADRE BÂTI

La carte de répartition des usages bâtis (figure 14) permet de voir que le tissu de Beauport s'est développé en îlots monofonctionnels majoritairement résidentiels. On y retrouve plusieurs récurrences et seuls certains parcours plus anciens présentent une mixité de fonctions.

##### Bâti résidentiel

Le bâti résidentiel est l'élément récurrent des paysages de Beauport. Il s'organise en groupes relativement homogènes qui sont directement issus des diverses phases de développement du territoire. Le tissu résidentiel est tantôt plus serré dans les anciens noyaux villageois tels que Saint-Grégoire, tantôt plus lâche dans les autres quartiers résidentiels du milieu du 20<sup>e</sup> siècle.

##### Bâti institutionnel (religieux ou non)

Bien qu'il soit présent en plus grande concentration dans certains secteurs de Beauport, le bâti institutionnel occupe une place prépondérante dans le paysage. Il est principalement concentré dans le secteur de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec et le long de certains parcours fondateurs.

##### Bâti public et de services

Le bâti public ou de services est regroupé en petits pôles de quelques bâtiments (école, bibliothèque, centre communautaire, etc.). Ces petits pôles sont dispersés sur le territoire selon des rayons d'influence et des distances permettant de desservir une partie de la population dans un secteur.

##### Bâti industriel

Le bâti industriel est concentré à des endroits définis à l'intérieur du parc industriel de Beauport et le long du boulevard Sainte-Anne. Seule l'usine Gailuron située le long de l'avenue Royale échappe à cette répartition.

##### Bâti commercial

Le bâti commercial occupe une place d'importance le long des axes principaux de circulation et le long des parcours plus anciens. Une grande concentration de bâtiments commerciaux se retrouve sur la frange de terrains bordant la rue Clémenceau, sur les terrains le long du boulevard Sainte-Anne, de l'avenue D'Estimauville, du boulevard Louis-XIV, de l'avenue Saint-David, de la rue Seigneuriale et aussi tout le long de l'avenue Royale.

Des typologies variées sont implantées sur les divers parcours. Ces typologies sont parfois du bâti mixte, surtout le long des parcours anciens. Le long du boulevard Louis-XIV, des avenues D'Estimauville, Saint-David et de la rue Clémenceau, l'implantation de plusieurs commerces est faite selon le type *Strip commerciale*, c'est-à-dire implantée en retrait de la rue avec de nombreux stationnements en façade. Cette typologie est également caractérisée par une surabondance d'affichage et une absence de végétation, ce qui peut dénaturer le paysage naturel à certains endroits.

#### LÉGENDE

	Bâti résidentiel		Bâti public et services
	Bâti mixte (résidentiel + commercial)		Bâti institutionnel
	Bâti commercial		Bâti industriel



Figure 14 : Carte de caractérisation des usages bâtis



## LÉGENDE

- Limite des unités de paysage
- - - Limite des sous-unités de paysage
- Unité de paysage analysée
- Unité de paysage non analysée
- Limite du site patrimonial de Beauport et du secteur patrimonial d'Éverell(exclus de la zone d'étude)

### 4.2 CARACTÉRISTIQUES DES UNITÉS DE PAYSAGE

Afin de faciliter l'analyse, le territoire à l'étude a été divisé en 14 unités de paysage. Chacune possède une ambiance paysagère qui lui est propre avec des caractéristiques distinctives dont plusieurs sont liées à leur période de développement. La figure 15 localise les 14 unités de paysage sur le territoire.

Pour cette étude, certaines unités seront analysées plus en profondeur en raison de leur importance pour les enjeux de paysage. Les unités qui ont déjà fait l'objet d'études antérieures ne seront pas analysées. Ainsi, l'avenue Royale et le site patrimonial déclaré de Beauport ont été détaillés dans une étude réalisée en 2005 qui s'intitule *Inventaire et classification des perspectives visuelles de l'arrondissement historique de Beauport*. Il en est de même pour le site de la carrière François-de-Laval qui, bien que située dans une unité de paysage, sera écartée de l'étude puisqu'elle a été analysée dans l'étude *Inventaire et classification des perspectives visuelles de la Redoute Montcalm* (2006). Le secteur d'Everell est pour sa part assujéti depuis 2012 à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. Il ne sera donc pas étudié.

#### U1 UNITÉ DE PAYSAGE 1 : D'ESTIMAUVILLE ET LES INSTITUTIONS

Cette unité de paysage comprend ce qui a été, à partir de 1897, la municipalité de Saint-Michel-Archange. Cette petite municipalité, totalement indépendante, était dirigée par les Sœurs de la Charité de Québec. On y retrouvait un réseau d'aqueduc et d'égout, un service d'incendie, une voie ferrée privée, un système de tunnels élaborés, une station radiophonique et bien d'autres services (boucherie, boulangerie, potagers, etc.). Parmi les bâtiments d'importance, on retrouvait l'Asile de Beauport (nommé aujourd'hui l'Institut universitaire en santé mentale de Québec) et ses bâtiments connexes. En fait, l'ensemble des bâtiments implantés était relié de près ou de loin au bon fonctionnement de l'asile et à la vie de ses employés et occupants.

Cette unité regroupe également les terres des Sœurs de la Charité de Québec, situées au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, ainsi que la portion sud de l'avenue D'Estimauville jusqu'à la jonction avec l'autoroute Dufferin-Montmorency (sous-unité U1.1). Ce secteur de l'avenue D'Estimauville est plus récent.

Il est important de noter que les grandes terres agricoles situées à l'intérieur de cette unité de paysage sont vouées à une mutation au cours des prochaines années. Compte tenu qu'elle font partie intégrante du périmètre d'urbanisation de la CMQ, les orientations d'aménagements exprimées dans le PMAD laissent entrevoir que ce paysage agricole est appelé à se transformer pour faire place à un paysage urbanisé.

#### U2 UNITÉ DE PAYSAGE 2 : PETIT-VILLAGE

Cette unité de paysage correspond à ce qu'il reste du Petit-village. Ce secteur de Beauport a presque entièrement été éradiqué par la construction de l'autoroute Félix-Leclerc, dans les années 1970. Le quartier se retrouve maintenant scindé. Il ne subsiste que le chemin du Petit-Village et quelques maisons qui y sont implantées, le cœur villageois ayant été effacé.



Figure 15 : Découpage des unités de paysage

### U3 UNITÉ DE PAYSAGE 3 : GIFFARD

Cette unité de paysage comprend le premier noyau villageois de Giffard établi au début du 20<sup>e</sup> siècle. Elle ne sera analysée que sommairement puisque deux secteurs de cette unité ont déjà fait l'objet d'études : le secteur compris à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Beauport et celui de la redoute Montcalm.

### U4 UNITÉ DE PAYSAGE 4 : TERRASSE DE BEAUPORT

L'unité des terrasses de Beauport est bordée à l'est par la rivière Beauport et à l'ouest par les terrains des congrégations, au nord par l'autoroute et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Cette unité comprend entre autres le bourg du Fargy qui est le premier noyau urbain à être développé dans la seigneurie de Beauport. L'avenue Royale et le site patrimonial déclaré de Beauport traversent l'unité.

### U5 UNITÉ DE PAYSAGE 5 : COURVILLE

L'unité de paysage Courville correspond environ au quartier du même nom qui est compris entre la rivière Montmorency (est) et l'autoroute Félix-Leclerc (ouest), l'escarpement (sud) et la carrière de calcaire (nord). Ce secteur, au départ orienté sur l'agriculture et l'industrie du bois, s'est développé davantage dans la période d'urbanisation à partir de 1940 et a connu un boom d'expansion entre les années 1950 et 1960.

### U6 UNITÉ DE PAYSAGE 6 : SAINT-GRÉGOIRE

L'unité de Saint-Grégoire comprend le quartier Saint-Grégoire aussi nommé Montmorency ou le Bas-du-Sault. Il s'étend entre le fleuve et l'escarpement et entre la chute Montmorency et l'autoroute Félix-Leclerc. Ce quartier ouvrier, constitué en 1890 en même temps que la fondation de l'usine de textile implantée au pied de la chute Montmorency, permettait entre autres de loger les travailleurs.

### U7 UNITÉ DE PAYSAGE 7 : TERRASSE DE SAINT-JOSEPH

Cette unité inclut l'ancien rang Saint-Joseph et les terrains qui le bordent. Bien que l'avenue du même nom ait aujourd'hui un caractère résidentiel, il y persiste encore quelques maisons anciennes et certains bâtiments de fermes relatant le passé agricole et maraîcher du rang. Il s'agissait d'un rang simple (loti d'un seul côté) qui a été ouvert vers 1667, soit dès les débuts de la colonisation.

### U8 UNITÉ DE PAYSAGE 8 : TERRASSE DE SAINTE-THÉRÈSE

L'unité de la terrasse de Sainte-Thérèse inclut à la fois ce qui était le rang Sainte-Thérèse, le rang Saint-Michel, ainsi que le noyau villageois de Sainte-Thérèse. Tracé en même temps que le rang Saint-Joseph, le rang Saint-Michel a été habité un peu plus tard. Ce n'est que lorsque toutes les terres le long de ces deux derniers ont été attribuées que le rang Sainte-Thérèse a été ouvert.

#### SOUS-UNITÉ DE PAYSAGE 8.1 : RUE SEIGNEURIALE

La sous-unité U8.1 comprend la totalité de la rue Seigneuriale et les bâtiments qui la bordent. Bien qu'une partie de cette rue soit incluse dans l'unité précédente (Saint-Joseph), il semble important de considérer ce parcours fondateur dans son entièreté. Comme il s'agit d'une montée, le caractère de cette artère a beaucoup évolué au fil du temps.

### U9 UNITÉ DE PAYSAGE 9 : LES FALAISES

L'unité 9 est comprise entre le boulevard des Chutes (au nord), le fleuve (au sud), l'autoroute Félix-Leclerc (à l'est) et le quartier Everell (à l'ouest). Ce secteur, caractérisé par la présence de l'escarpement, n'a été développé que récemment. Il s'agit du site d'une ancienne cimenterie, très présente dans le paysage, qui a été laissée à l'abandon durant plusieurs années.

### U10 UNITÉ DE PAYSAGE 10 : PAYSAGE AGRICOLE

Cette unité est une unité résiduelle des lotissements résidentiels de Beauport. Elle est comprise entre le secteur D'Estimauville (ouest), des rangs Saint-Joseph et Sainte-Thérèse (est) et l'autoroute Félix-Leclerc (sud). Cette unité contient ce qui reste des terres agricoles de Beauport. Une partie de ces terres (celles situées plus au nord) appartient à l'arrondissement de Charlesbourg. Toutefois, vu la continuité paysagère qui existe entre les terres il semble important de les considérer comme une entièreté.

### U11 UNITÉ DE PAYSAGE 11 : PAYSAGE INDUSTRIEL

Cette unité est située entre le boulevard Raymond (ouest), l'avenue Louis-XIV (est) et l'autoroute Félix-Leclerc (sud). Elle inclut également le quartier industriel qui longe l'autoroute 40 et qui s'étend jusqu'à la rue Seigneuriale. C'est dans ce secteur que l'on retrouve la plupart des industries de Beauport et aussi l'ancienne carrière de pierres. Cette unité ne sera pas analysée en détail puisqu'elle n'est pas prochainement vouée à des transformations.

### U12 UNITÉ DE PAYSAGE 12 : PAYSAGE AUTOROUTIER

Le paysage autoroutier prend une place importante sur le plateau de Beauport avec le passage de l'autoroute Félix-Leclerc. Comme le territoire de Beauport n'a longtemps été développé que dans sa partie sud, l'autoroute 40 est venue s'implanter en frange du développement encourageant l'étalement urbain et l'urbanisation du secteur plus au nord. L'apparition de l'autoroute a également entraîné dans les dernières années la construction de nombreux commerces de type grande surface et de *power center* qui s'implantent immédiatement en bordure de celle-ci, créant une barrière physique et visuelle avec les quartiers résidentiels voisins.

### U13 UNITÉ DE PAYSAGE 13 : EVERELL

Everell a été un secteur clé dans le développement du territoire beauportois. Même s'il s'agit d'un secteur assez restreint, il a, durant de nombreuses années, été prisé pour la villégiature et le tourisme. Il ne sera pas traité en détail dans l'analyse puisqu'il a fait l'objet d'une étude de caractérisation particulière.

### U14 UNITÉ DE PAYSAGE 14 : SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DE LA CHUTE-MONTMORENCY ET SA RIVIÈRE

Cette unité comprend l'ensemble du Site patrimonial déclaré de la Chute-Montmorency et les espaces naturels limitrophes à la rivière. La chute Montmorency est un élément d'une grande symbolique ayant une présence importante dans le paysage. Ce secteur est déjà régi par des mesures de protection. Il ne sera donc pas traité.

## 5. RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU PAYSAGE

### 5.1 UNITÉ DE PAYSAGE 1 : D'ESTIMAUVILLE ET LES INSTITUTIONS

#### 5.1.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

##### Éléments naturels

- L'unité traverse le secteur de Beauport du nord au sud.
- L'escarpement est très évasé donc peu perceptible. La lecture globale de l'unité est davantage celle d'une légère pente continue qui monte entre la plaine littorale et le plateau laurentien (figure 18).
- La dénivellation est un peu plus abrupte le long de l'avenue D'Estimauville dans le secteur de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec et de l'ancienne ferme SMA (Saint-Michel-Archange). L'hôpital est juché sur un plateau d'environ 5 m et l'ancienne terre agricole devient plus pentue.
- La continuité de cette faible pente est altérée par le passage de l'autoroute Félix-Leclerc qui est encavée et qui franchit le secteur d'est en ouest.
- Le dégagement créé par les terres agricoles exploitées et non exploitées, auquel s'ajoute l'inclinaison des terres vers le fleuve, permet d'obtenir des perspectives visuelles exceptionnelles vers le fleuve Saint-Laurent, le Cap-Diamant et la Rive-Sud.
- Le ruisseau du Moulin est d'une importance historique dans le développement économique du secteur de Beauport. Il a subi de nombreuses transformations et est canalisé à plusieurs endroits si bien qu'on ne le perçoit plus de manière continue.

##### Établissements humains

#### PARCOURS D'IMPORTANCE

- Le chemin Royal et l'avenue du Bourg-Royal sont deux parcours fondateurs toujours perceptibles et qui ont conservé leur tracé respectif.
- Le caractère de l'avenue du Bourg-Royal, jadis une montée, a été modifié puisqu'on y retrouve aujourd'hui sur une partie du parcours des bâtiments implantés là où il y avait antérieurement des terres agricoles, par contre, on y retrouve en majorité des côtés de maisons ou des cours arrières.



- L'avenue D'Estimauville est devenue un parcours de raccordement d'importance dans le tissu de l'arrondissement de Beauport. Permettant la connexion du nord au sud entre l'autoroute Félix-Leclerc, le boulevard Sainte-Anne et l'autoroute Dufferin-Montmorency.
- Les corridors autoroutiers ont un impact important sur le transit automobile dans le secteur. Ils agissent aussi comme barrière dans les relations nord-sud entre le fleuve et les terres.

- Le corridor de l'autoroute Félix-Leclerc est encavé dans le sol créant une tranchée qui n'est traversée qu'en deux points, au niveau de l'avenue D'Estimauville et de l'avenue du Bourg-Royal. Cet encavement de l'autoroute permet toutefois de minimiser son impact visuel.

#### PARCELLAIRE

- Les plus grandes parcelles sont associées à d'anciennes terres agricoles qui font désormais partie intégrante du périmètre d'urbanisation. Ces terres sont donc vouées à une mutation.

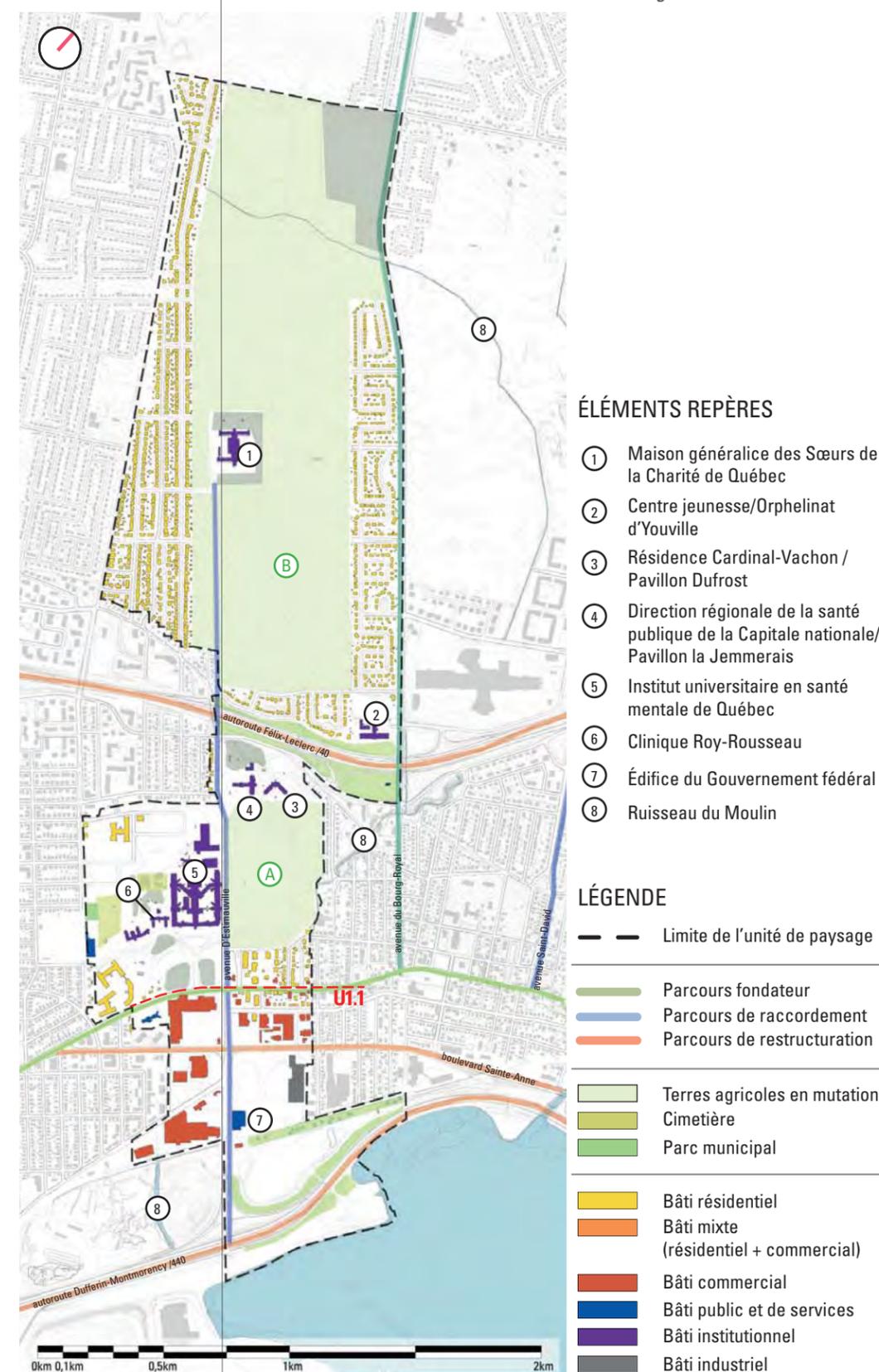
(A) La terre de l'ancienne ferme SMA a été exclue du zonage agricole (Commission de protection du territoire agricole du Québec) en 2009.

(B) Les terres des Soeurs de la Charité du Québec ont été identifiées pour un agrandissement du périmètre d'urbanisation à des fins résidentielles et font partie du périmètre d'urbanisation de la CMQ (PMAD en vigueur depuis 15 juin 2012).

- Les parcelles plus petites associées au tissu de base sont dispersées à travers le tissu urbain.
- La portion sud de l'avenue D'Estimauville est caractérisée par de grandes parcelles qui sont toutefois associées à un tissu de type commercial.

#### CADRE BÂTI

- Le caractère de la trame bâtie le long de l'avenue D'Estimauville est discontinue.
- Les bâtiments institutionnels et religieux de grande taille agissent comme des repères dans le paysage dans la portion nord de l'unité et même au niveau régional.
- La présence de quelques regroupements de bâti de base résidentiel dans le secteur nord de l'unité.
- Le tissu est composé en grande majorité de commerces de type *Strip commerciale* ainsi que d'immenses terrains encore non construits, dans la portion sud, à la jonction entre l'avenue D'Estimauville et le boulevard Sainte-Anne.



#### ÉLÉMENTS REPÈRES

- 1 Maison générale des Sœurs de la Charité de Québec
- 2 Centre jeunesse/Orphelinat d'Youville
- 3 Résidence Cardinal-Vachon / Pavillon Dufrost
- 4 Direction régionale de la santé publique de la Capitale nationale/ Pavillon la Jemmerais
- 5 Institut universitaire en santé mentale de Québec
- 6 Clinique Roy-Rousseau
- 7 Édifice du Gouvernement fédéral
- 8 Ruisseau du Moulin

#### LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Parcours fondateur
- Parcours de raccordement
- Parcours de restructuration
- Terres agricoles en mutation
- Cimetière
- Parc municipal
- Bâti résidentiel
- Bâti mixte (résidentiel + commercial)
- Bâti commercial
- Bâti public et de services
- Bâti institutionnel
- Bâti industriel

Figure 17 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 1





Perspective générale vers le sud à partir de la Maison généralice des Sœurs de la Charité de Québec



Différentes ambiances le long de l'avenue D'Estimauville à partir du secteur commercial, au sud, jusqu'aux traces de la fin de l'ancien parcours, au nord.



Bâtiments repères de l'unité : Maison généralice des Sœurs de la Charité de Québec (gauche), Centre jeunesse de Québec ou ancien orphelinat d'Youville (centre) et Institut universitaire en santé mentale de Québec, anciennement nommé hôpital Saint-Michel-Archange (droite).

### 5.1.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

#### Repères visuels

Trois bâtiments importants qui agissent comme des repères dans cette unité :

- Maison généralice des Sœurs de la Charité de Québec;
- Le Centre jeunesse de Québec (ancien Orphelinat d'Youville);
- Institut universitaire en santé mentale de Québec (ancien hôpital Saint-Michel-Archange).

Ils sont tous de grandes dimensions et implantés au centre de vastes parcelles dégagées ce qui a pour effet de les rendre visibles. Ainsi, de nombreuses perspectives visuelles sont orientées vers ces repères.

#### Perspectives visuelles à partir de l'extérieur

- Certains éléments de cette unité de paysage sont perceptibles à partir de l'extérieur de l'unité (Ville de Québec, Rive-Sud et île d'Orléans) et agissent comme des repères qui ont un rayonnement à l'échelle régionale.
- Ils sont aussi visibles à partir d'autres points à l'intérieur même de Beauport.



Figure 19 : Carte des perspectives visuelles à partir de l'extérieur de l'unité



Figure 18 : Coupe schématique nord-sud du secteur D'Estimauville

### Percées visuelles

#### Percées encadrées :

- Les quartiers résidentiels implantés de part et d'autre du terrain appartenant aux Sœurs de la Charité de Québec se butent contre les limites de la propriété des religieuses, créant des rues en culs-de-sac au bout desquelles on voit apparaître les terres agricoles et le bâtiment institutionnel (E1 à E13).

La plus importante des percées est E1, classée comme *remarquable*, qui donne une perspective sur la façade monumentale de la Maison généralice des Sœurs de la Charité de Québec avec en premier plan la terre agricole.

#### Percées visuelles ouvertes :

- Elles sont surtout tournées vers les bâtiments de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec.
- Trois percées *dignes de mention* révèlent à partir de point de vue différent ce repère : près de la sortie de l'autoroute Dufferin-Montmorency (O1), sur l'avenue D'Estimauville (O2) et à proximité de l'autoroute Félix-Leclerc (O3).
- Une percée visuelle *remarquable*, située le long de l'avenue du Bourg-Royal (O5), pointe vers le nord et révèle un paysage composé en premier plan avec les terres agricoles, situées à l'ouest des terres des Sœurs de la Charité, et en second plan les Laurentides.
- Des vues vers le nord à partir de l'avenue D'Estimauville (O2) révèlent également les terres de l'ancienne ferme SMA. Ces percées sont vouées à être modifiées dans les prochaines années.
- Dans l'axe de l'autoroute Félix-Leclerc, des vues, autant à partir de l'est que de l'ouest, mettent en valeur l'édifice du Centre jeunesse de Québec, anciennement nommé l'orphelinat d'Youville (O4). Il y a une déviation de l'autoroute à cet endroit, le bâtiment se retrouve isolé sur une pointe et il surplombe l'autoroute.

### Panoramas

- L'ouverture actuellement offerte par les terres agricoles permet de dégager non seulement des perspectives visuelles, mais aussi de nombreux panoramas intéressants. Toutefois, la mutation envisagée de ces terres agricoles, agissant à l'heure actuelle comme des repères visuels naturels à l'échelle de l'unité de paysage et à l'échelle régionale, aura tendance à modifier considérablement ces panoramas.
- À partir de la rue du Vignoble on perçoit un panorama *exceptionnel* (P1) qui est composé en premier plan par les terres agricoles, en second plan par le bâtiment des Sœurs de la Charité et qui laisse entrevoir en troisième plan

Lévis, le Cap-Diamant et la Haute-Ville de Québec, ainsi que le fleuve Saint-Laurent. Comme ces terres sont appelées à muter dans un avenir relativement rapproché, ce panorama sera transformé pour faire place à une ambiance urbaine à vocation majoritairement résidentielle.

- Un panorama *exceptionnel* est perceptible à partir de la rue Alexandra qui sert de voie de desserte au sud de l'autoroute Félix-Leclerc (P4). Ce point de vue révèle un paysage composé en premier plan des bâtiments institutionnels, en second plan des terres agricoles de l'ancienne ferme SMA et finalement en troisième plan se dresse la Rive-Sud et le Cap-Diamant.
- À partir de l'autoroute Dufferin-Montmorency (P6 et P7), il y a des vues *remarquables*. Une vers l'unité de paysage dans son ensemble et les Laurentides. L'autre vue est tournée vers l'extérieur de l'unité en direction de la baie de Beauport et vers le centre-ville de Québec.
- D'autres vues panoramiques *remarquables* et *dignes de mention* montrent autant des repères bâtis que des terres agricoles (P2-P3-P5). Ces panoramas seront également voués à changer dans les prochaines années compte tenu des orientations d'aménagement de la CMQ exprimées dans le PMAD.

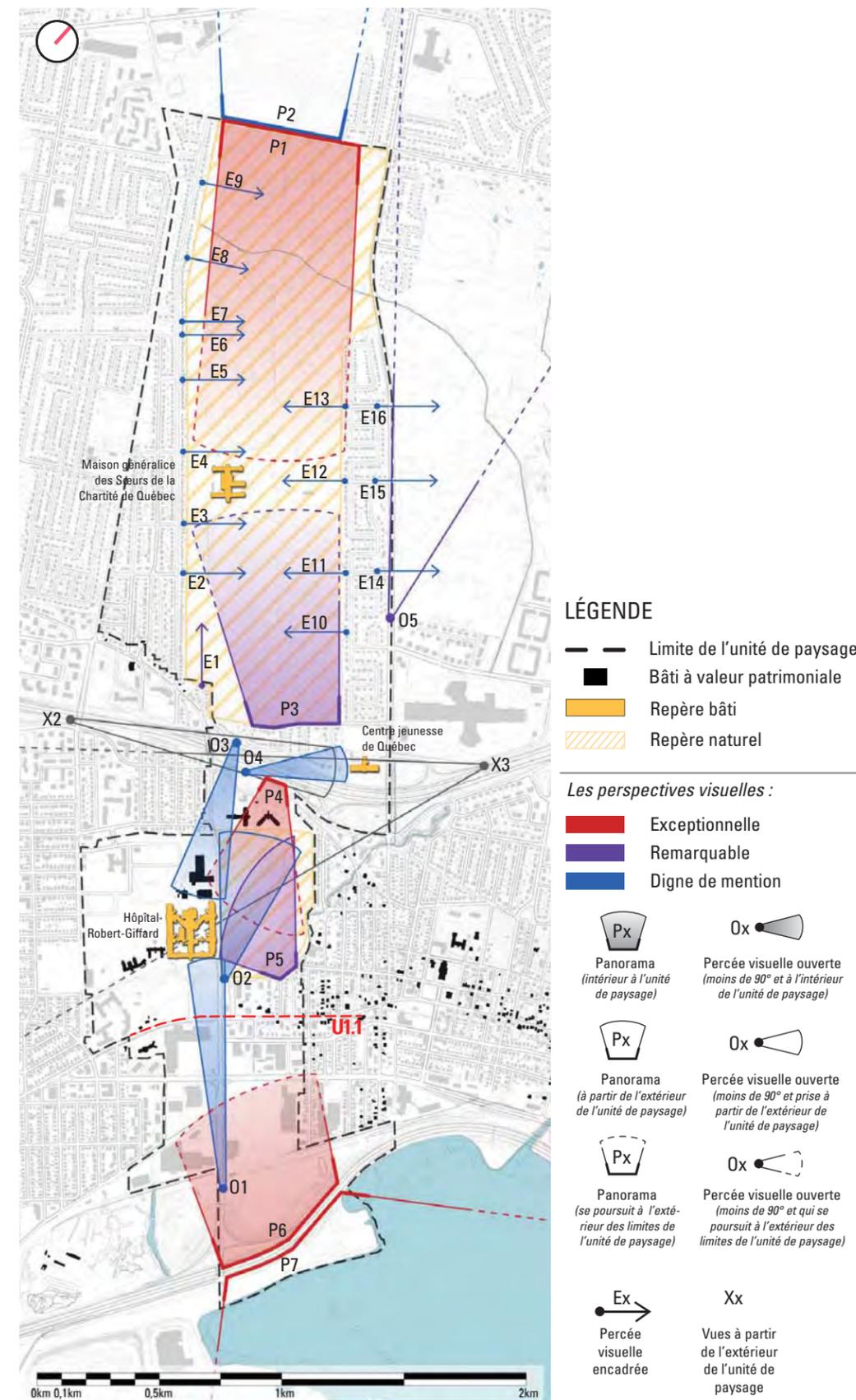


Figure 20 : Carte des perspectives visuelles de l'unité 1



Panorama perceptible à partir de la rue du Vignoble



Perspective au bout de l'avenue Saint-Siméon



Exemple de percée visuelle encadrée dans une rue qui débouche vers le terrain des Sœurs de la Charité du Québec.



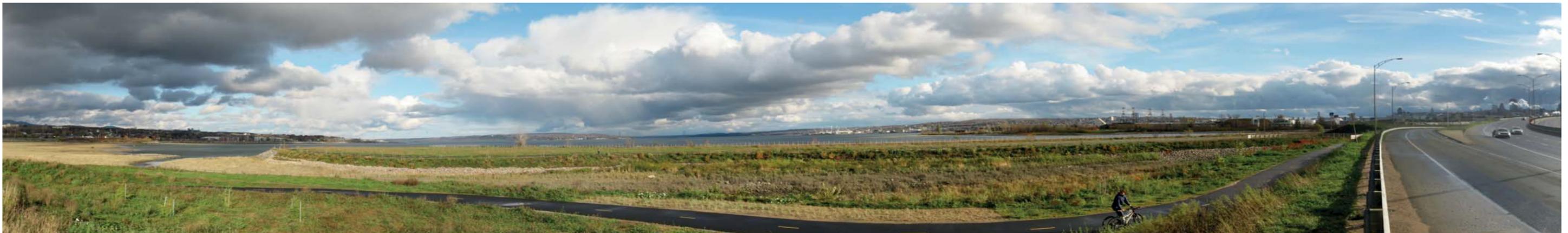
Perspective vers l'Institut universitaire en santé mentale de Québec à partir de l'avenue Louise-Cloutier



Perspective vers l'Institut universitaire en santé mentale de Québec à partir de l'avenue D'Estimauville



Vue vers le Centre jeunesse de Québec à partir de la rue Alexandra en bordure de l'autoroute Félix-Leclerc.



Vue vers la baie de Beauport et le fleuve Saint-Laurent à partir de l'autoroute Dufferin-Montmorency

### 5.1.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

#### Ambiances paysagères

Trois ambiances générales se dégagent de ce secteur :

##### Ambiance rurale et institutionnelle :

- Ces deux ambiances sont interreliées dans ce secteur puisque ce sont les propriétés religieuses qui exploitaient les terres.
- Présence des grandes terres qui entourent ou se collent aux bâtiments institutionnels. La majorité sont aujourd'hui non cultivées à des fins agricoles.
- Leur caractère change beaucoup selon les saisons et rappelle le cycle des terres cultivables, ce qui laisse entrevoir le paysage qui caractérisait le territoire de Beauport au début de la seigneurie.
- Ces terres agricoles sont vouées à une mutation. La planification de cette évolution devra être effectuée avec un souci de transmettre les caractéristiques identitaires des lieux.

##### Ambiance naturelle :

- Même s'il s'agit d'un espace ayant fait l'objet de remplissage en bordure de l'autoroute, un travail de renaturalisation des berges a été exécuté et la relation directe avec le fleuve s'en trouve modifiée.
- Accès piétons et cyclables récents, mais la relation physique directe reste marquée par la présence de l'autoroute.

##### Ambiance commerciale :

- Caractérisée par l'implantation de commerces de grandes surfaces et de centres commerciaux.
- Stationnements de surface de grandes dimensions installés en façade des bâtiments et en relation directe avec la voie de circulation.
- Absence de lieu à l'échelle humaine. Accès difficile pour les piétons et mobilier urbain de type autoroutier.

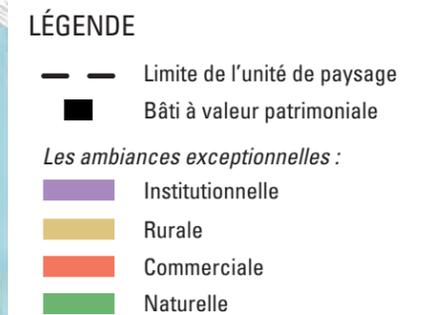
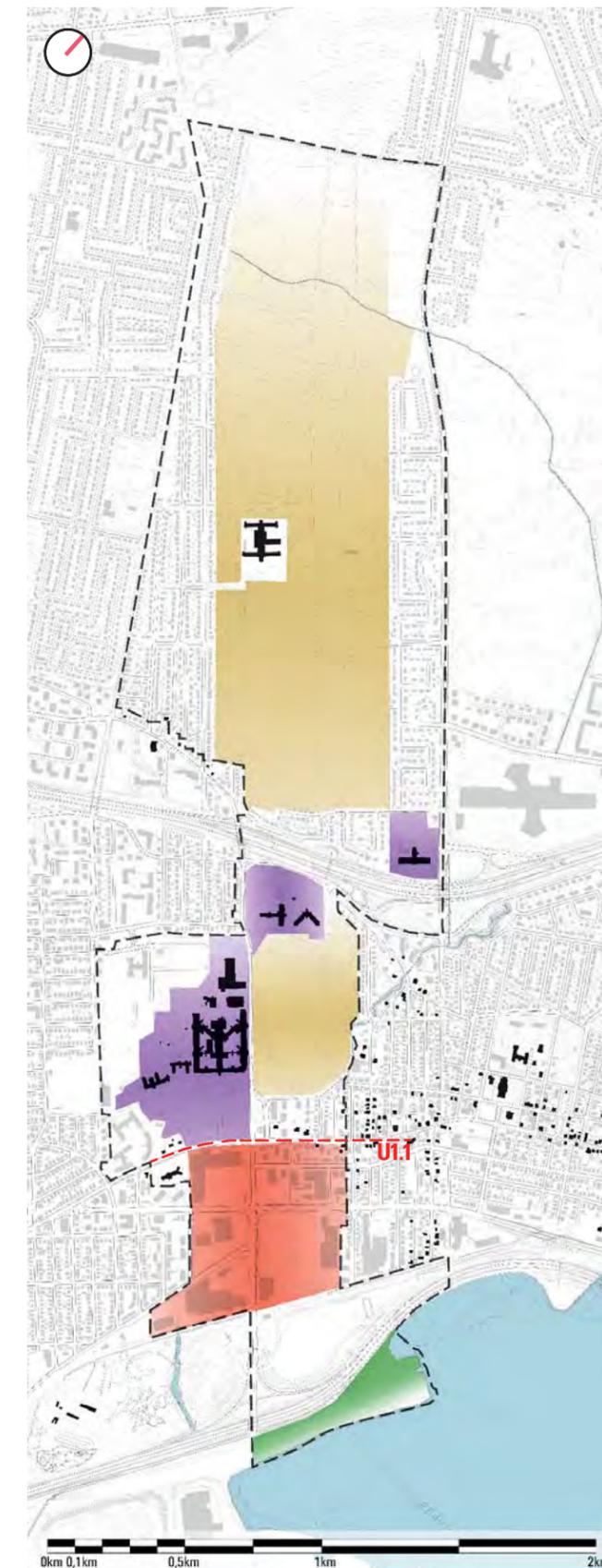


Figure 21 : Carte des ambiances à l'intérieur de l'unité 1



Vues vers l'ancienne terre agricole de la ferme SMA (gauche) et vers les terres des Sœurs de la Charité de Québec (droite) démontrant l'ambiance automnale du secteur.



Vues à partir de l'autoroute Dufferin-Montmorency (haut) et vers l'unité de paysage (bas) montrant l'ambiance créée par la renaturalisation des berges en bordure de la baie de Beauport.

## 5.2 UNITÉ DE PAYSAGE 2 : PETIT-VILLAGE

### 5.2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

#### Éléments naturels

- La présence d'une faible pente allant vers le fleuve est interrompue par le passage de l'autoroute Félix-Leclerc.

#### Établissements humains

##### PARCOURS D'IMPORTANCE

- L'unité est traversée par l'autoroute Félix-Leclerc qui agit comme une barrière physique. Comme l'autoroute est encayée dans le sol à cet endroit, certaines perspectives visuelles sont dégagées.
- L'unité est bordée à l'est par l'avenue D'Estimauville.
- Le chemin du Petit-village, qui a été coupé par le passage de l'autoroute Félix-Leclerc, se fusionne avec l'avenue D'Estimauville juste après le viaduc qui franchit la voie rapide.

##### PARCELLAIRE

- Le parcellaire est plutôt irrégulier.
- Au nord du chemin du Petit-village il y a de petites parcelles liées à un bâti de base. Leur forme est variée et irrégulière, puisqu'elles ne sont pas découpées parallèlement à l'axe de la rue.
- Certaines parcelles légèrement plus grandes correspondent à des bâtiments plus anciens.
- Le côté sud du chemin du Petit-village est composé de parcelles de plus grandes tailles et de formes variées qui correspondent à un tissu spécialisé (école, église, etc.) et à des bâtiments résidentiels de type multifamiliaux.
- La portion de l'unité au sud de l'autoroute Félix-Leclerc est composée d'un tissu relativement serré qui correspond au tissu de base de banlieue.
- De grandes parcelles associées à du bâti de type multifamiliaux sont présentes au centre de l'unité.

##### CADRE BÂTI

- Certains bâtiments résidentiels anciens sont toujours présents le long du chemin du Petit-Village. Ils se différencient par leur implantation nord-sud et non parallèle à la voie et par la typologie du bâti.
- Ces bâtiments anciens laissent transparaître les traces de l'ancien village.

- Un noyau paroissial plus récent est présent du côté sud du chemin du Petit-Village. Il s'agit d'une reconstruction du noyau éradiqué par le passage de l'autoroute : on y trouve des bâtiments spécialisés et religieux tels l'église, le centre communautaire, ainsi que les terrains sportifs.
- Des bâtiments résidentiels de type bungalow et des bâtiments multifamiliaux de plus grande taille sont présents au sud de l'autoroute Félix-Leclerc.



Figure 22 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 2

#### LÉGENDE

- — Limite de l'unité de paysage
- Parcours fondateur
- Parcours de raccordement
- Parcours de restructuration

- Terres agricoles à l'abandon
- Cimetière
- Parc municipal

- Bâti résidentiel
- Bâti mixte (résidentiel + commercial)
- Bâti commercial
- Bâti public et de services
- Bâti institutionnel
- Bâti industriel

#### ÉLÉMENTS REPÈRES

- ① Église Notre-Dame-de-l'Espérance

Petit-Village

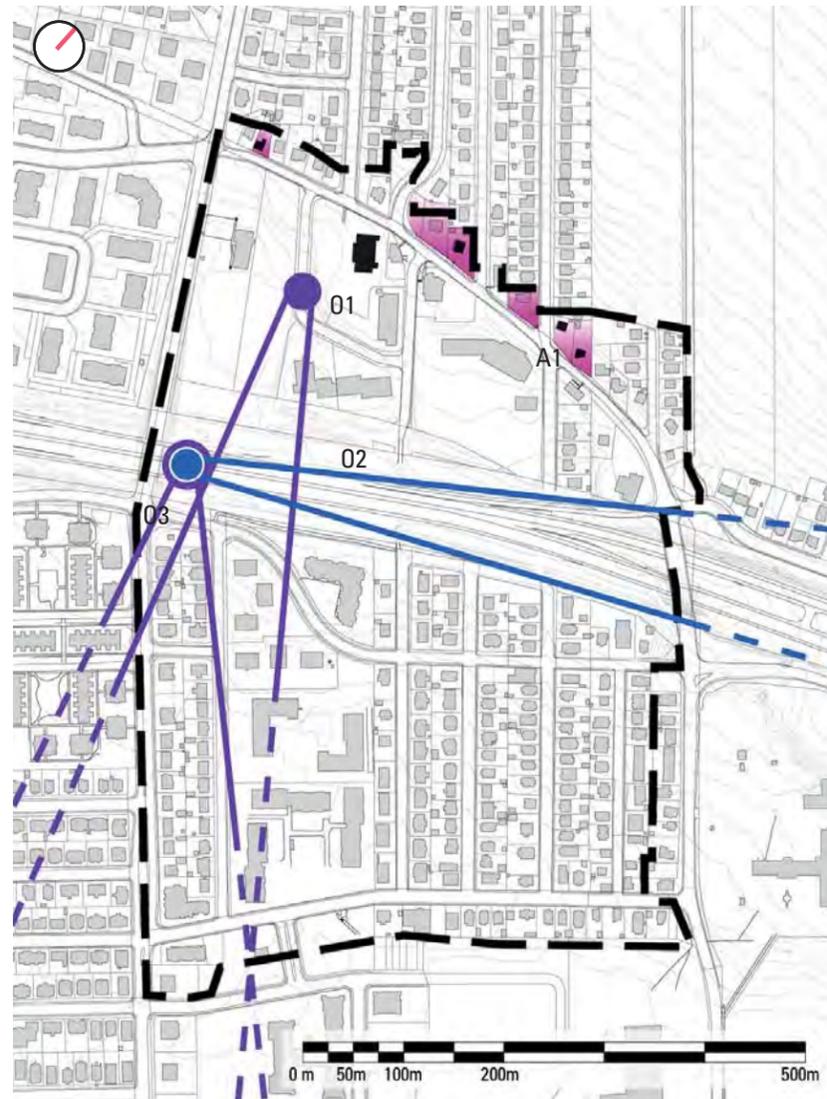


Figure 23 : Carte des perspectives visuelles à partir de l'intérieur de l'unité 2

LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale

Les ambiances exceptionnelles :

- Villageoise

Les perspectives visuelles :

- Exceptionnelle
- Remarquable
- Digne de mention



Panorama  
(intérieur à l'unité de paysage)



Percée visuelle ouverte  
(moins de 90° et à l'intérieur de l'unité de paysage)



Percée visuelle encadrée



Panorama  
(à partir de l'extérieur de l'unité de paysage)



Percée visuelle ouverte  
(moins de 90° et prise à partir de l'extérieur de l'unité de paysage)



Panorama  
(se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage)



Percée visuelle ouverte  
(moins de 90° et qui se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage)



Vue sur Québec à partir de l'avenue de l'Abbé-Giguère



Vue vers le Centre jeunesse de Québec



Exemple de maison ancienne toujours présente sur le chemin du Petit-village

5.2.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Percées visuelles

- Il n'y a aucun repère bâti notable dans l'unité de paysage.
- Peu de percées visuelles sont observables et sont essentiellement orientées soit vers le bâtiment de l'ancien hôpital Robert-Giffard, soit vers la Ville de Québec ou vers le Centre jeunesse de Québec.

5.2.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

Ambiances paysagères

Ambiance villageoise :

- L'ambiance villageoise est celle qui se démarque principalement dans ce secteur, due à la présence de nombreuses résidences anciennes en bordure du chemin du Petit-village. Leur implantation et la typologie du bâti, qui se distingue de celles plus récentes, participent à la caractérisation de ce parcours.

### 5.3 UNITÉ DE PAYSAGE 3 : GIFFARD

#### 5.3.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

##### Éléments naturels

- La plaine littorale s'étend jusqu'au boulevard des Chutes et correspond en grande partie à un espace ayant fait l'objet de remplissage pour permettre le passage du boulevard Sainte-Anne et de l'autoroute Dufferin-Montmorency.
- Le faible coteau permet d'atteindre l'avenue Royale.
- Le plateau sur le Piémont laurentien est incliné vers le fleuve. La pente est assez forte pour permettre de dégager des vues importantes.
- La rivière Beauport et sa vallée marquent la limite est de l'unité de paysage.
- Le ruisseau du Moulin sillonne la partie nord-ouest de l'unité de paysage.

##### Établissements humains

##### PARCOURS D'IMPORTANCE

- L'avenue Royale traverse l'unité de paysage d'ouest en est. Simple parcours à une voie de circulation dans chaque sens, elle a un tracé assez sinueux.
- L'avenue du Bourg-Royal, ancienne montée, est orientée nord-sud et se connecte à l'avenue Royale.
- L'avenue Saint-David qui est un parcours de raccordement est également orientée en direction nord-sud et se connecte avec l'avenue Royale.
- Le boulevard Sainte-Anne et l'autoroute Dufferin-Montmorency traversent l'unité en direction est-ouest et sont en grande partie implantés sur des terres ayant fait l'objet de remplissage.
- L'autoroute Dufferin-Montmorency borde le fleuve Saint-Laurent et modifie la relation ancienne du secteur avec le fleuve.

##### PARCELLAIRE

- Le parcellaire est majoritairement de petite taille et correspond à un tissu de base.
- À travers ce tissu se dressent quelques plus grandes parcelles surtout le long de l'avenue Royale, ce qui correspond au noyau villageois de Giffard, et en bordure du boulevard Sainte-Anne, ce qui correspond à un tissu spécialisé.
- Quelques parcelles de plus grandes tailles dispersées près de la carrière correspondent à un tissu commercial ou industriel.



Figure 24 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 3

##### LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Site patrimonial de Beauport
- Parcours fondateur
- Parcours de raccordement
- Parcours de restructuration
- Terres agricoles à l'abandon
- Cimetière
- Parc municipal
- Bandes riveraines conservées

- Bâti résidentiel
- Bâti mixte (résidentiel + commercial)
- Bâti commercial
- Bâti public et de services
- Bâti institutionnel
- Bâti industriel

##### ÉLÉMENTS REPÈRES

- ① Église Sainte-Ignace-de-Loyola
- ② Carrière François-De Laval
- ③ Rivière Beauport
- ④ Ruisseau du Moulin
- ⑤ Baie de Beauport



Église Sainte-Ignace-de-Loyola vue à partir de l'avenue du Sanctuaire



Quartier à proximité de l'église Saint-Ignace-de-Loyola

#### CADRE BÂTI

- Le bâti de base résidentiel est majoritaire dans l'unité. Le long de l'avenue Royale, il s'agit de bâtiments anciens dont plusieurs ont été modifiés ou convertis en commerce de proximité. Certains même ont une vocation mixte (résidentiel à l'étage et commercial au rez-de-chaussée).
- Au centre de l'unité, on trouve un ensemble de bâtiment institutionnel et de service qui correspond au noyau paroissial de Giffard.
- Une portion du site patrimonial classé de Beauport est inclus dans cette unité.
- Des bâtiments industriels et commerciaux sont présents entre le boulevard Sainte-Anne et l'autoroute Dufferin-Montmorency.
- Quelques bâtiments industriels persistent en bordure de la carrière. Plusieurs ont été démolis dans les dernières années et de nouveaux bâtiments résidentiels apparaissent dans le secteur de la redoute Montcalm.



Embouchure de la rivière Beauport



Ruisseau du Moulin

#### 5.3.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

##### Repères visuels

- L'église Sainte-Ignace-de-Loyola est le seul repère bâti identifié dans l'unité de Giffard.
- La rivière Beauport, ancienne limite ouest de la seigneurie de Beauport, agit pour sa part comme repère naturel.

##### Perspectives visuelles à partir de l'extérieur de l'unité

- Certains éléments de cette unité de paysage sont perceptibles à partir de l'extérieur de l'unité (Ville de Québec, Rive-Sud et île d'Orléans) et agissent comme des repères qui ont un rayonnement à l'échelle régionale.
- L'église Sainte-Ignace-de-Loyola, qui se distingue par ces deux clochers avec flèche, est visible à partir d'autres points de vue à l'intérieur même de Beauport, surtout à partir du boulevard Sainte-Anne et de l'autoroute Dufferin-Montmorency.



Figure 25 : Carte des perspectives visuelles à partir de l'extérieur de l'unité

### Percées visuelles

#### Percées visuelles encadrées :

- La majorité des percées que l'on retrouve dans cette unité de paysage sont encadrées et dirigées vers le fleuve. De fait, la topographie et l'alignement des rues permettent de dégager des percées qui sont orientées vers le fleuve (E1-E2 et E4 à E9).
- Certaines perspectives sont tournées vers l'église, dont une percée encadrée dans l'axe de la rue Loyola (E3).

#### Percées visuelles ouvertes :

- Des terrains dégagés en façade de l'église et son positionnement en surplomb de la rue permettent d'avoir des percées directement sur la façade du lieu de culte, autant dans l'axe de la rue (O1) qu'à partir des rues voisines (O2). Par contre, il y a de nombreux fils électriques, clôtures, stationnements qui encombrant les vues.
- La jonction de la rivière Beauport avec le fleuve qui est surplombée par les viaducs de l'autoroute Dufferin-Montmorency et du boulevard Sainte-Anne dégage des perspectives vers le fleuve et la Rive-Sud (O4 et O5), mais également vers l'intérieur de l'unité (O3).

### Panoramas

- Le cimetière paroissial (inventorié dans le répertoire du patrimoine culturel du Québec) s'étend entre les avenues Robert-Giffard (ouest), de la Lande (est), la rue Guimont (sud) et le boulevard Hawey (nord). Sa forte dénivellation permet de dégager un panorama exceptionnel (P1) montrant à la fois des repères internes à l'unité, mais aussi le fleuve, la Rive-Sud et les quartiers centraux de Québec.
- L'autoroute Dufferin-Montmorency, implantée en bordure du fleuve, permet également d'avoir des perspectives exceptionnelles vers la baie de Beauport, le Vieux-Québec, la Rive-Sud et l'île d'Orléans.



Figure 26 : Carte des perspectives visuelles et ambiances de l'unité 3

#### LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale
- Repère bâti
- Site patrimonial de Beauport

#### Les perspectives visuelles :

- Exceptionnelle
- Remarquable
- Digne de mention

#### Les ambiances exceptionnelles :

- Naturelle

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|   |   |   |  |
| Panorama (intérieur à l'unité de paysage)                                     | Panorama (à partir de l'extérieur l'unité de paysage)   | Panorama (se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage)                                    | Vues à partir de l'extérieur de l'unité de paysage |
|   |   |   |  |
| Percée visuelle ouverte (moins de 90° et à l'intérieur de l'unité de paysage) | Percée visuelle ouverte (moins de 90° et prise à partir de l'extérieur de l'unité de paysage) | Percée visuelle ouverte (moins de 90° et qui se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage) | Percée visuelle encadrée                           |

### 5.3.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

#### Ambiances paysagères

L'ambiance naturelle se distingue à proximité de la rivière Beauport et du ruisseau du Moulin, ainsi qu'en bordure de la baie de Beauport. La conservation de berges naturelles en bordure des cours d'eau permet de créer des parcs d'intérêt où le contact avec la nature est prépondérant.



Vue vers l'église Sainte-Ignace-de-Loyola à partir de la rue du Sanctuaire



Vue du cimetière paroissial à partir de l'avenue Hawey. En plus de voir les clochers de l'église du même nom, on perçoit au loin la Rive-Sud et le centre-ville de Québec.



Vue vers le fleuve et la Rive-Sud à partir de l'embouchure de la rivière Beauport.



Ambiance naturelle en bordure de la baie de Beauport près de l'embouchure de la rivière Beauport.



Ambiance naturelle près de la rivière Beauport. On y voit les traces d'un ancien barrage ou moulin qui était implanté sur la rivière



## 5.4 UNITÉ DE PAYSAGE 4 : TERRASSE DE BEAUPORT

### 5.4.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

#### Éléments naturels

- L'escarpement est la limite sud de l'unité de paysage ce qui permet une relation visuelle directe avec le fleuve.
- Une longue pente offre une dénivellation continue vers le fleuve à partir de l'autoroute Félix-Leclerc jusqu'à l'escarpement.
- La rivière Beauport marque la limite ouest de l'unité. La conservation de ses berges a permis la création d'un parc linéaire.

#### Établissements humains

##### PARCOURS D'IMPORTANCE

- L'avenue Royale traverse l'unité de paysage d'ouest en est. Parcours ancien à une voie de circulation dans chaque sens, son tracé est sinueux.
- Le boulevard des Chutes change deux fois de direction. À l'ouest son parcours suit l'escarpement tandis qu'à l'est, il est parallèle à l'avenue Royale. La portion centrale relie les deux premiers segments en direction nord-sud.
- La rue Seigneuriale change de direction à la limite de l'unité et se poursuit vers les anciens rangs situés plus au nord.
- L'avenue des Cascades, qui délimitait le bourg du Fargy, longe la rivière Beauport à son extrémité nord.

##### PARCELLAIRE

- Le parcellaire est majoritairement de petites dimensions et est associé à un tissu de base.
- De plus grandes parcelles de formes et grandeurs variées s'insèrent dans un tissu de petite taille plus régulier le long de l'avenue Royale.
- De plus grandes parcelles sont regroupées le long des parcours d'importance correspondant à un tissu spécialisé.

##### CADRE BÂTI

- Une majorité de bâtiments résidentiels unifamiliaux.
- Une bonne concentration de bâtiments institutionnels et de bâtiments publics et de services est répartie le long des parcours d'importance. Cette concentration correspond en partie à l'ancien noyau paroissial de Beauport-Ouest.
- Une concentration importante d'institution religieuse dans cette unité.



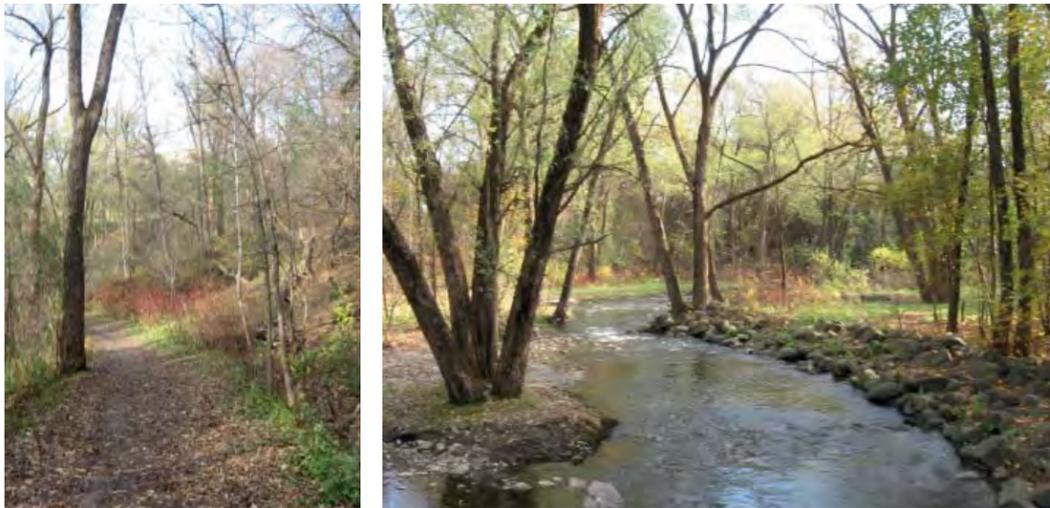
Figure 27 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 4

#### LÉGENDE

— —	Limite de l'unité de paysage	■	Bâti résidentiel
■	Site patrimonial de Beauport	■	Bâti mixte (résidentiel + commercial)
—	Parcours fondateur	■	Bâti commercial
—	Parcours de raccordement	■	Bâti public et de services
—	Parcours de restructuration	■	Bâti institutionnel
■	Terres agricoles à l'abandon	■	Bâti industriel
■	Cimetière		
■	Parc municipal		
■	Bandes riveraines conservées		

#### ÉLÉMENTS REPÈRES

- ① Église de La-Nativité-de-Notre-Dame de Beauport
- ② Externat Saint-Cœur de Marie
- ③ La Maison provinciale des Servantes du Saint-Cœur de Marie
- ④ Rivière Beauport
- ⑤ Couvent des Sœurs dominicaines Missionnaires Adoratrices



Parc de la rivière Beauport à partir de la rue Juchereau



Percée visuelle vers le fleuve à travers les quartiers résidentiels



L'église de La-Nativité-de-Notre-Dame de Beauport



La Maison provinciale des Servantes du Saint-Cœur de Marie

#### 5.4.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

##### Repères visuels

Quatre bâtiments agissent comme des repères dans cette unité :

- L'église de La-Nativité-de-Notre-Dame de Beauport
- La Maison des Sœurs dominicaines Missionnaires Adoratrices
- La Maison provinciale des Servantes du Saint-Cœur de Marie
- L'externat Saint-Cœur de Marie

Ils sont tous de grande dimension et implantés au centre de leur parcelle, ce qui crée de nombreuses perspectives visuelles orientées vers ces repères.

##### Perspectives visuelles à partir de l'extérieur

- Certains éléments de cette unité de paysage sont perceptibles à partir de l'extérieur de l'unité (Ville de Québec, Rive-Sud et île d'Orléans) et agissent comme des repères qui ont un rayonnement à l'échelle régionale.
- L'église de La-Nativité-de-Notre-Dame de Beauport est perceptible de différents points depuis l'autoroute Dufferin-Montmorency.
- La maison des Sœurs dominicaines Missionnaires Adoratrices est également visible à partir de l'autoroute Félix-Leclerc.



Figure 28 : Carte des perspectives visuelles à partir de l'extérieur de l'unité

**Percées visuelles**

La majorité des percées visuelles présentes dans cette unité de paysage sont encadrées. La dénivellation et l'alignement nord-sud des rues permettent de dégager des percées qui sont orientées vers le fleuve autant au nord qu'au sud de l'avenue Royale (E1 à E9).

- Une percée encadrée pointe vers le nord, soit vers la maison des Sœurs dominicaines Missionnaires Adoratrices (E10).
- Des percées ouvertes pointent vers ce bâtiment à partir de l'avenue des Vents (O7).
- Des percées visuelles pointent également vers les bâtiments des Sœurs du Saint-Coeur de Marie (O5 à O6).
- L'église de La-Nativité-de-Notre-Dame de Beauport est perceptible à partir de deux points de vue : l'un depuis la rue du Fargy et l'autre depuis la rue du Père-Marcoux. (O2 et O3).
- Le parc du Fargy situé au bout de la rue de l'Académie permet un dégagement qui oriente une vue ouverte vers le fleuve. Cette perspective est encombrée par de nombreux luminaires, filets, clôture, etc. (O1).

**Panoramas**

Le tissu relativement serré de banlieue que l'on retrouve dans l'unité et l'absence de grands terrains dégagés ne permettent pas de profiter de vue panoramique d'intérêt dans cette unité.

5.4.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

**Ambiances**

L'ambiance naturelle se distingue à proximité de la rivière Beauport. La conservation de berges naturelles en bordure des cours d'eau permet de créer des parcs d'intérêt où le contact avec la nature est prépondérant. Cette ambiance est toutefois peu perceptible à partir des parcours publics.



Figure 29 : Carte des perspectives visuelles et ambiances de l'unité 4

**LÉGENDE**

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale
- Repère bâti
- Site patrimonial de Beauport

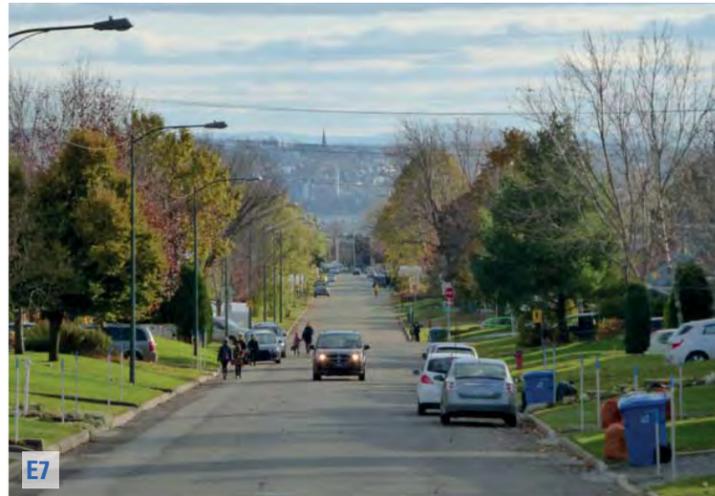
*Les perspectives visuelles :*

- Exceptionnelle
- Remarquable
- Digne de mention

*Les ambiances exceptionnelles :*

- Naturelle

Px Panorama (intérieur à l'unité de paysage)	Px Panorama (à partir de l'extérieur de l'unité de paysage)	Px Panorama (se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage)	Xx Vues à partir de l'extérieur de l'unité de paysage
Ox Percée visuelle ouverte (moins de 90° et à l'intérieur de l'unité de paysage)	Ox Percée visuelle ouverte (moins de 90° et prise à partir de l'extérieur de l'unité de paysage)	Ox Percée visuelle ouverte (moins de 90° et se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage)	Ex Percée visuelle encadrée



*Percée visuelle vers le fleuve à travers les quartiers résidentiels de la rue Langevin*



*Percée visuelle vers le fleuve à travers les quartiers résidentiels de la rue Labelle*



*Ambiance du parc de la Rivière Beauport à proximité de l'avenue des Cascades. La présence de sentiers aménagés permet d'admirer la rivière et ses cascades.*



*Percée visuelle vers la Maison provinciale des Servantes du Saint-Cœur de Marie à partir de l'avenue des Cascades*



*Vue vers les nouveaux quartiers en développements près du boulevard Sainte-Anne à partir de la rue Francheville*

## 5.5 UNITÉ DE PAYSAGE 5 : COURVILLE

### 5.5.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

#### Éléments naturels

- L'escarpement est la limite sud de l'unité de paysage ce qui permet une relation visuelle directe avec le fleuve.
- Une longue pente offre une dénivellation continue vers le fleuve, cette pente s'accroît entre l'avenue Royale et le boulevard des Chutes, ce qui permet des points de vue dégagés à partir de ces deux artères.
- La rivière Montmorency et le parc de la Chute-Montmorency marquent la limite est de l'unité.

#### Établissements humains

##### PARCOURS D'IMPORTANCE

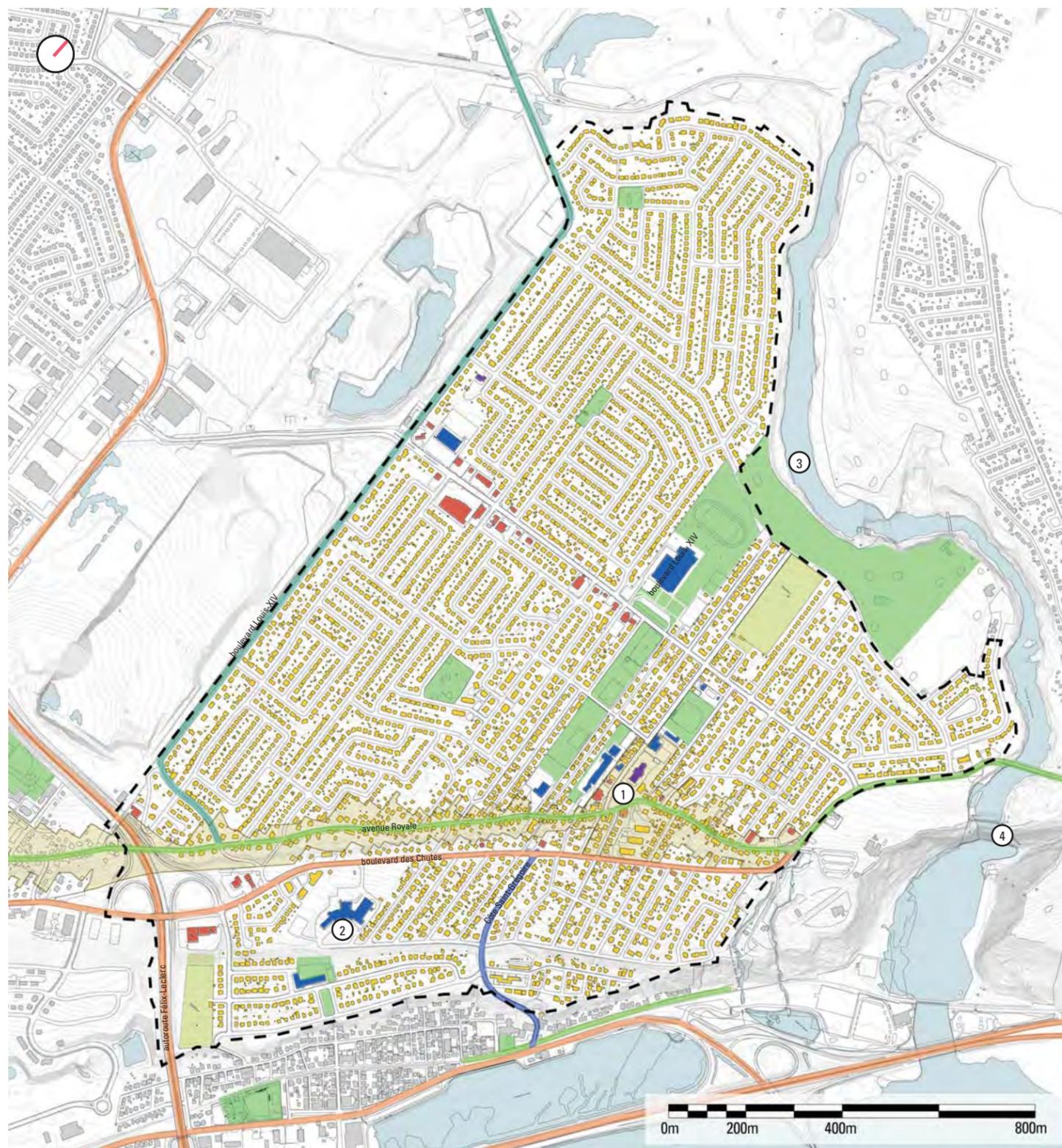
- L'avenue Royale traverse l'unité de paysage d'ouest en est. Ce parcours ancien à une voie de circulation dans chaque sens et son tracé est assez sinueux.
- Le boulevard des Chutes est parallèle à l'avenue Royale dans ce secteur.
- La côte Saint-Grégoire a quelque peu changé de tracé avec le temps. Elle a longtemps été le seul moyen d'entrée et de sortie vers Saint-Grégoire.
- L'autoroute Félix-Leclerc correspond à la limite ouest de l'unité. À cet endroit, l'autoroute est surélevée par rapport aux quartiers voisins et profite d'une forte pente vers le fleuve ce qui dégage des points de vue d'intérêt.
- Le boulevard Louis-XIV constitue la limite nord-est de la carrière et fait la jonction avec les rangs anciens situés au nord.

##### PARCELLAIRE

- Le parcellaire est en grande partie de petites dimensions et associé à un tissu de base.
- Les parcelles de plus grandes dimensions sont présentes le long de l'avenue Larue et à proximité des noyaux de services et institutionnels.
- De grandes parcelles occupant des têtes d'îlots ou des îlots entiers sont perceptibles à divers endroits et correspondent à des parcs.

##### CADRE BÂTI

- Le bâti est constitué en majorité de bâtiments résidentiels unifamiliaux.
- Une concentration de commerces de grande taille implantés en bordure de l'avenue Larue. Quelques commerces de plus petite taille s'insèrent dans le tissu en bordure de l'avenue Royale.



#### ÉLÉMENTS REPÈRES

- ① Église Saint-Louis-de-Courville
- ② Centre d'hébergement Saint-Augustin
- ③ Rivière Montmorency
- ④ Chute Montmorency

#### LÉGENDE

- — Limite de l'unité de paysage
- Site patrimonial de Beauport
- Parcours fondateur
- Parcours de raccordement
- Parcours de restructuration
- Terres agricoles à l'abandon
- Cimetière
- Parc municipal
- Bâti résidentiel
- Bâti mixte (résidentiel + commercial)
- Bâti commercial
- Bâti public et de services
- Bâti institutionnel
- Bâti industriel

Figure 30 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 5



Vue vers le fleuve à partir du boulevard François-Xavier



La coopérative d'habitation Saint-Grégoire fait partie des autres bâtiments d'intérêt présents dans l'unité. Construits pour remédier au problème de manque de logements dans le quartier Saint-Grégoire, ces logements ouvriers situés en haut de la côte de Courville témoignent du passé ouvrier du secteur.



Église Saint-Louis-de-Courville

### 5.5.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

#### Repères visuels exceptionnels

- L'église Saint-Louis-de-Courville est l'un des repères d'importance du secteur de Courville.
- Le centre d'hébergement Saint-Augustin, bien qu'il ne soit pas un bâtiment d'intérêt patrimonial, agit lui aussi comme un repère vu son caractère institutionnel et son gabarit imposant dans le paysage.

#### Perspectives visuelles à partir de l'extérieur

- Certains éléments de cette unité de paysage sont perceptibles à partir de l'extérieur de l'unité (Ville de Québec, Rive-Sud et île d'Orléans) et agissent comme des repères qui ont un rayonnement à l'échelle régionale.
- L'église de Courville et ses clochers sont perceptibles depuis des points de vue extérieurs, à partir de l'autoroute Dufferin-Montmorency, de la Rive-Sud et de l'île d'Orléans.



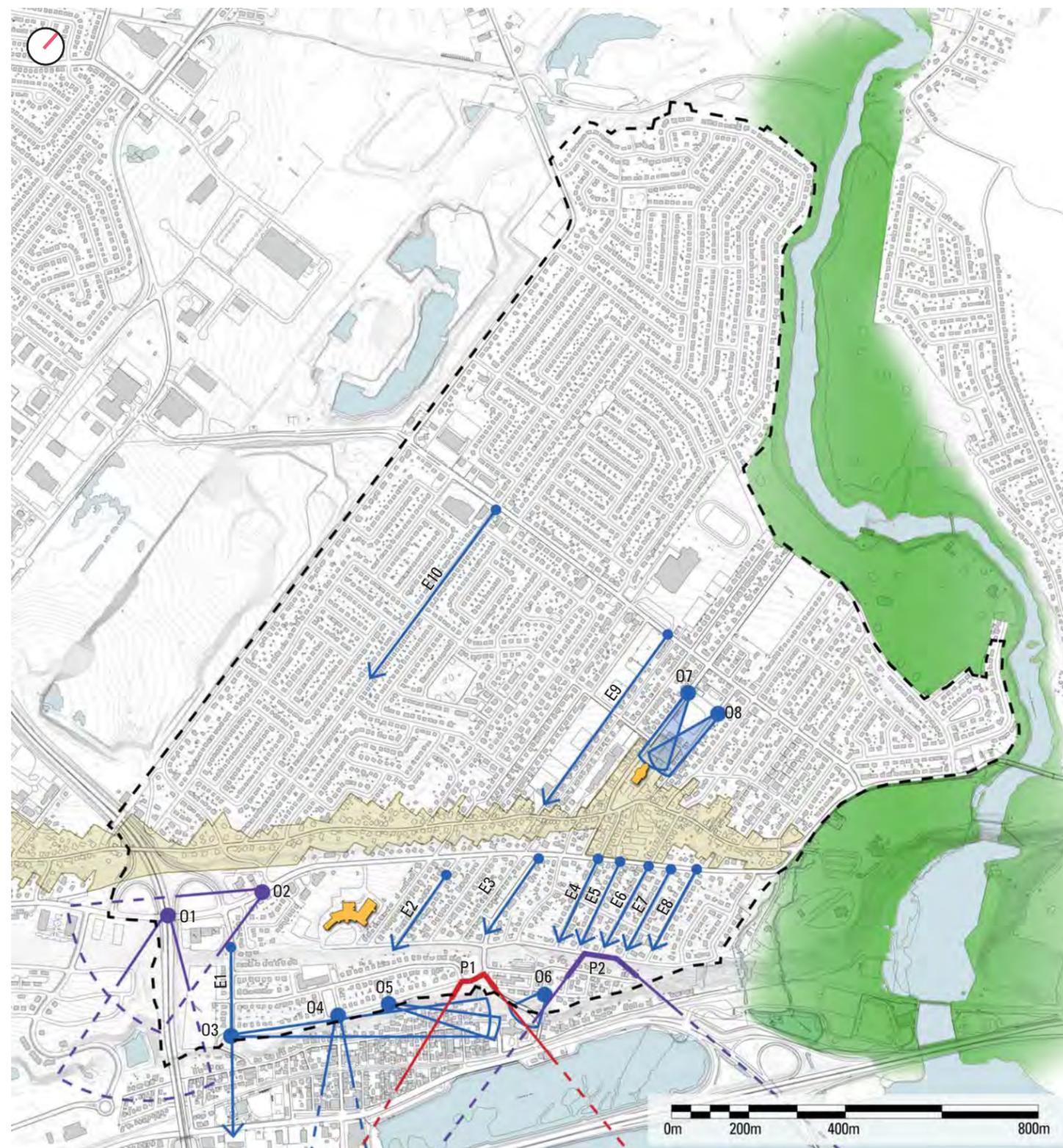
Figure 31 : Carte des perspectives visuelles à partir de l'extérieur de l'unité

**Percées visuelles**

- Une grande partie des percées visuelles sont encadrées par le bâti et sont orientées vers le fleuve en raison de la forte dénivellation, surtout dans le secteur au sud de l'avenue Royale (E1 à E8).
- Dans la portion nord de Courville, il y a moins de ce type de percées visuelles en raison de la pente vers le fleuve qui est plus faible. À partir de l'avenue Larue, il est tout de même possible de percevoir le fleuve à travers certaines rues (E9-E10).
- L'ouverture créée par le passage de l'autoroute Félix-Leclerc dégage des perspectives ouvertes vers le paysage fluvial (O1 et O2).
- L'escarpement au sud de l'unité permet aussi de dégager certaines vues vers le fleuve, le quartier Saint-Grégoire et l'église Saint-Grégoire-de-Montmorency (O5 à O6) ou vers l'ancien collège de Montmorency (O4).
- Des percées visuelles donnant sur l'arrière de l'église Saint-Louis de Courville sont dégagées en raison de la présence du parc Vachon (O7 et O8).

**Panoramas**

- La crête de l'escarpement offre des vues panoramiques.
- La jonction de la côte Saint-Grégoire et du boulevard François-Xavier (parallèle à l'escarpement) dégage un point de vue panoramique exceptionnel (P1) pointant autant vers l'église de Saint-Grégoire que vers le pont de l'Île d'Orléans et le fleuve.
- Le long de la rue de la Terrasse-Cadieux, la route est implantée en surplomb du quartier Saint-Grégoire et permet un point de vue panoramique vers le fleuve, la Rive-Sud et l'île d'Orléans.



**LÉGENDE**

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale
- Repère bâti
- Site patrimonial de Beauport

*Les perspectives visuelles :*

- Exceptionnelle
- Remarquable
- Digne de mention

- |  |   |
|--|---|
| Panorama (à l'intérieur de l'unité de paysage)                         | Percée visuelle ouverte (moins de 90° et à l'intérieur de l'unité de paysage)                             |
| Panorama (à partir de l'extérieur de l'unité de paysage)               | Percée visuelle ouverte (moins de 90° et à partir de l'extérieur de l'unité de paysage)                   |
| Panorama (se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage) | Percée visuelle ouverte (moins de 90° et qui se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage) |
| Percée visuelle encadrée   | Vues à partir de l'extérieur de l'unité de paysage  |

*Les ambiances exceptionnelles :*

- Naturelle

Figure 32 : Carte des perspectives visuelles et ambiances de l'unité 5

38 5.5.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

**Ambiances paysagères**

La rivière Montmorency et ses rives ont une valeur symbolique et historique indéniable pour le secteur et leur caractère naturel est bien conservé. Par contre, l'ambiance naturelle qui se dégage du parc de la Chute-Montmorency est bien peu perceptible à partir du secteur de Courville. Les deux entités sont assez introverties. Le quartier est tourné vers lui-même, tandis que le parc appartenant à la SÉPAQ est clôturé. Ainsi peu de relations visuelles existent entre ce parc naturel et le territoire beauportois.



*Panorama à l'intersection du boulevard François-Xavier et de la côte Saint-Grégoire. On y perçoit de nombreux repères situés à l'extérieur de l'unité : le clocher de l'église de Saint-Grégoire, le fleuve, la Rive-Sud, ainsi que l'île d'Orléans et son pont.*



*Vue encadrée par la rue Champagne à partir du boulevard des Chutes. La forte dénivellation du secteur, l'orientation de la trame bâtie et le petit gabarit des bâtiments résidentiels unifamiliaux dégagent de nombreuses percées visuelles d'intérêt vers le fleuve.*



*Panorama vers le quartier Saint-Grégoire à partir de la rue de la Terrasse-Cadieux. Comme les bâtiments de Saint-Grégoire sont d'un petit gabarit, les bâtiments implantés en haut de l'escarpement profitent d'une vue dégagée vers le fleuve.*

## 5.6 UNITÉ DE PAYSAGE 6 : SAINT-GRÉGOIRE

### 5.6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

#### Éléments naturels

- L'unité est située au pied de l'escarpement sur la plaine littorale.
- Une partie de cette plaine est un espace ayant fait l'objet de remplissage qui a permis la construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency et du boulevard Sainte-Anne. Le détachement d'une partie de ce remplissage pour supporter l'autoroute Dufferin-Montmorency et ses bretelles d'accès crée l'étang de la Côte.
- Saint-Grégoire profite d'une relation privilégiée avec le fleuve et l'étang de la Côte.

#### Établissements humains

##### PARCOURS D'IMPORTANCE

- La côte Saint-Grégoire a longtemps été le seul moyen d'entrée et de sortie vers Saint-Grégoire.
- Le boulevard Sainte-Anne est un parcours de restructuration qui a permis la première connexion du quartier avec ceux situés plus à l'ouest.
- L'autoroute Dufferin-Montmorency est venue couper la relation physique directe du quartier Saint-Grégoire avec le fleuve.
- L'autoroute Félix-Leclerc a scindé une partie du quartier à l'extrémité ouest.

##### PARCELLAIRE

- Le parcellaire de très petite taille définit un tissu très serré dans l'ensemble du quartier
- Un tissu de plus grande dimension est implanté en bordure du boulevard Sainte-Anne

##### CADRE BÂTI

- Le bâti de base est prédominant. Les typologies multifamiliales (duplex, triplex, etc.) sont très présentes et le bâti est très rapproché (tissu très dense).
- Le bâti est souvent implanté sur l'ensemble de la parcelle avec peu de cours avant ou arrière.
- Un noyau institutionnel est implanté au bas de la côte Saint-Grégoire qui était la première porte d'entrée vers le quartier.
- Il y a quelques commerces et industries installés le long du boulevard Sainte-Anne.



Figure 33 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 6

#### LÉGENDE

— —	Limite de l'unité de paysage	■	Bâti résidentiel
—	Parcours fondateur	■	Bâti mixte (résidentiel + commercial)
—	Parcours de raccordement	■	Bâti commercial
—	Parcours de restructuration	■	Bâti public et de services
■	Terres agricoles à l'abandon	■	Bâti institutionnel
■	Cimetière	■	Bâti industriel
■	Parc municipal		
■	Bandes riveraines conservées		

#### ÉLÉMENTS REPÈRES

- ① Église Saint-Grégoire
- ② Coopérative d'habitation Montmorency
- ③ Étang de la Côte
- ④ Chute Montmorency



L'étang de la Côte



Front bâti de Saint-Grégoire en bordure du boulevard Sainte-Anne et de l'étang de la Côte



Église de Saint-Grégoire

### 5.6.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

#### Les repères visuels

Deux bâtiments agissants comme des repères dans cette unité :

- L'église de Saint-Grégoire
- La coopérative d'habitation Montmorency (ancien collège Saint-Grégoire)

Leurs dimensions plus grandes les distinguent du tissu résidentiel dense voisin. De plus, leur toit métallique et le clocher de l'église permettent de les distinguer de loin.

#### Perspectives visuelles à partir de l'extérieur

- Certains éléments de cette unité de paysage sont perceptibles à partir de l'extérieur de l'unité (Ville de Québec, Rive-Sud et île d'Orléans) et agissent comme des repères qui ont un rayonnement à l'échelle régionale.
- L'église de Saint-Grégoire et l'ancien Collège de Saint-Grégoire sont perceptibles depuis différents points le long de l'autoroute Dufferin-Montmorency.



Figure 34 : Carte des perspectives visuelles à partir de l'extérieur de l'unité

**Percées visuelles**

- Les percées visuelles sont plutôt restreintes en raison du tissu bâti très serré et de la situation au bas de l'escarpement.
- Les percées présentes sont généralement encadrées de manière serrée par le bâti. Elles sont orientées vers le fleuve ou dans le cas de E1, vers l'église Saint-Grégoire de Montmorency. Ces vues sont dignes de mention.
- La percée encadrée E2, bordée par l'église elle-même, est remarquable en raison de la présence de l'église, du fleuve et de la vue sur la Rive-Sud.
- L'autoroute Félix-Leclerc avec sa large pente descendante vers le fleuve permet de dégager une vue d'intérêt vers le fleuve.
- Le boulevard Sainte-Anne, par la largeur de son emprise et l'implantation éloignée des bâtiments qui le bordent, offre des points de vue vers l'église qui sont dignes de mention.

**Panoramas**

- Un panorama exceptionnel est dégagé à partir de l'autoroute Dufferin-Montmorency qui profite d'une vue légèrement détachée de la rive.
- À partir de l'autoroute, il est possible de percevoir des vues vers des repères placés à l'extérieur de l'unité tels que le pont de l'Île d'Orléans et l'église Saint-Louis-de-Courville.
- À partir du boulevard Sainte-Anne et plus particulièrement en bordure de la piste cyclable qui longe l'étang de la Côte une perspective remarquable vers le fleuve est perceptible.

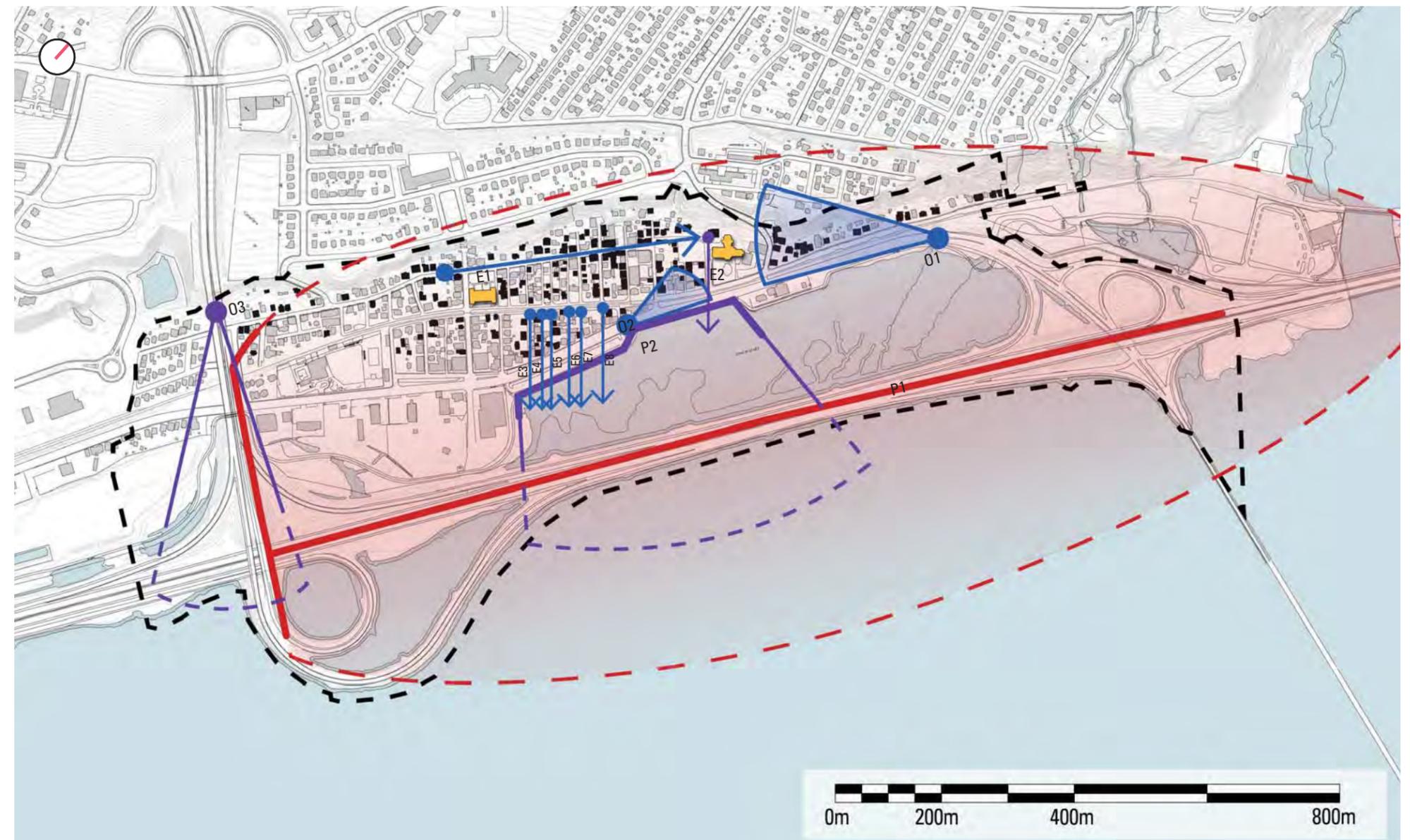


Figure 35 : Carte des perspectives visuelles de l'unité 6

**LÉGENDE**

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale
- Repère bâti

- Les perspectives visuelles :*
- Exceptionnelle
  - Remarquable
  - Digne de mention

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |



P1

Vue vers l'étang de la Côte à partir de l'autoroute Dufferin-Montmorency



01



02

Vue vers Saint-Grégoire et l'église à partir du boulevard Sainte-Anne

### 5.6.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

#### Ambiances paysagères

Trois ambiances générales se dégagent de ce secteur :

##### Ambiance villageoise (A2) :

- L'ambiance est liée au tissu urbain unique à ce secteur de Québec.
- La trame de rues étroites et les petites parcelles regroupées en îlots plutôt fins sont des caractéristiques particulières de ce secteur.
- Le bâti qui regroupe surtout des duplex et des triplex est de petite dimension et est implanté sur toute la parcelle, ne laissant que peu de cours avant ou arrière.

##### Ambiance naturelle (A1) :

- Cette ambiance est caractérisée par la présence de l'étang de la Côte.
- Ce plan d'eau est détaché du fleuve en raison du passage de l'autoroute Dufferin-Montmorency implanté sur un espace ayant fait l'objet de remplissage. Malgré tout, l'étang subit toujours le rythme des marées ce qui permet de conserver la richesse naturelle des rives fluviales.
- La promenade piétonne et cyclable en bordure de l'étang permet de conserver partiellement la relation physique directe qu'avait anciennement le quartier avec le fleuve.

##### Ambiance commerciale (A3) :

- L'implantation de commerces de grandes surfaces et d'industries en bordure du boulevard Sainte-Anne caractérise cette ambiance.
- Les stationnements de surface de grandes dimensions sont aménagés en façade des bâtiments et en relation directe avec la voie de circulation.
- Les lieux ne sont pas à l'échelle humaine. L'accès est difficile pour les piétons et les aménagements urbains de types autoroutiers sont peu appropriés et contrastent avec le reste du tissu urbain de l'unité.



Figure 36 : Carte des ambiances de l'unité 6

#### LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale

#### Les ambiances exceptionnelles :

- Naturelle
- Villageoise
- Commerciale « Strip »



A1



*L'étang de la Côte, malgré son cloisonnement en raison du passage de l'autoroute Dufferin-Montmorency, reste un milieu naturel riche. Il permet au quartier Saint-Grégoire de conserver une relation privilégiée avec le fleuve.*



*Le noyau villageois de Saint-Grégoire situé au pied de l'escarpement se reconnaît à la présence de l'église de Saint-Grégoire-de-Montmorency. Le quartier garde les caractéristiques du quartier ouvrier original : trame bâtie serrée, gabarit des bâtiments résidentiels, rues étroites.*

## 5.7 UNITÉ DE PAYSAGE 7 : TERRASSE DE SAINT-JOSEPH

### 5.7.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

#### Éléments naturels

- L'unité est caractérisée par une topographie plane créant un plateau, ce qui était jadis recherché pour l'agriculture.
- La rivière Beauport et l'un de ses affluents, le ruisseau Rouge, traversent l'unité.

#### Établissements humains

##### PARCOURS D'IMPORTANCE

- L'avenue Joseph-Giffard est orientée est-ouest et était un rang simple.
- Rue Seigneuriale marque la limite est de l'unité et la traverse entièrement. Cette ancienne montée permettait de connecter les rangs au noyau villageois.

##### PARCELLAIRE

- Un parcellaire de petite taille, majoritairement associé à la fonction résidentielle, est présent.
- Des parcelles de plus grandes dimensions persistent à travers le tissu. Certaines parcelles sont des traces de la fonction agricole passée, toutefois quelques-unes ont maintenant une vocation industrielle.
- Des parcelles de grandes dimensions associées à un bâti commercial sont présentes le long de la rue Seigneuriale.

##### CADRE BÂTI

- Une majorité de bâtiments résidentiels présents dans l'unité. Il s'agit de nouveaux quartiers de maisons unifamiliales détachées.
- À l'origine, le rang était loti seulement d'un côté.
- Quelques bâtiments de ferme le long de l'avenue Joseph-Giffard demeurent, dont certains ont maintenant une vocation industrielle.
- Des bâtiments commerciaux de types variables sont implantés en bordure de la rue Seigneuriale.



#### ÉLÉMENTS REPÈRES

- ① Power center de la rue Clémenceau
- ② Rivière Beauport
- ③ Ruisseau Rouge
- ④ Parc linéaire de la rivière Beauport

#### LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Site patrimonial de Beauport
- Parcours fondateur
- Parcours de raccordement
- Parcours de restructuration
- Terres agricoles à l'abandon
- Cimetière
- Parc municipal
- Bâti résidentiel
- Bâti mixte (résidentiel + commercial)
- Bâti commercial
- Bâti public et de services
- Bâti institutionnel
- Bâti industriel

Figure 37 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 7



*Portion de terres agricoles restant le long de l'avenue Joseph-Giffard*



*Ensemble de ferme relatant le passé agricole de l'avenue Joseph-Giffard*

### 5.7.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

#### Repères visuels

- Aucun repère bâti ou naturel et peu de repères bâtis hors de l'unité sont perceptibles.

#### Percées visuelles exceptionnelles

- Les percées visuelles sont très restreintes en raison de la topographie qui est plutôt plane et des rues curvilignes.
- La présence d'ensembles commerciaux en bordure de l'autoroute bloque les perspectives visuelles potentielles. Il est possible de voir entre certains de ces bâtiments commerciaux des percées visuelles vers le fleuve (O1).
- La rue Seigneuriale orientée en direction nord-sud permet à certains endroits des perspectives vers le fleuve (O2).

### 5.7.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

#### Ambiances paysagères

Deux ambiances générales sont perceptibles le long de l'avenue Joseph-Giffard :

##### Ambiance rurale :

- L'ambiance rurale est toujours perceptible à certains endroits le long de l'avenue Joseph-Giffard, mais elle est partielle et discontinue.
- Les portions de terres restantes sont pour la plupart non cultivées, les bâtiments toujours présents ont souvent perdu leur fonction ou encore leur relation directe avec le parcours puisque des habitations ont été implantées dans la portion avant du lot.

48

- Les deux côtés du parcours sont désormais presque entièrement bâtis. Le rang Saint-Joseph était un rang simple et il était seulement construit sur le côté nord.

##### Ambiance naturelle :

- La rivière Beauport contribue à la présence d'une ambiance naturelle à certains endroits dans l'unité.
- Le parcours de la rivière n'est pas modifié et la conservation de ses rives ajoute à la valeur du lieu.
- L'aménagement de parcs et de sentiers en bordure de la rivière participe à cette ambiance qui enrichit les quartiers résidentiels. Toutefois, ces parcs sont peu mis en valeur.

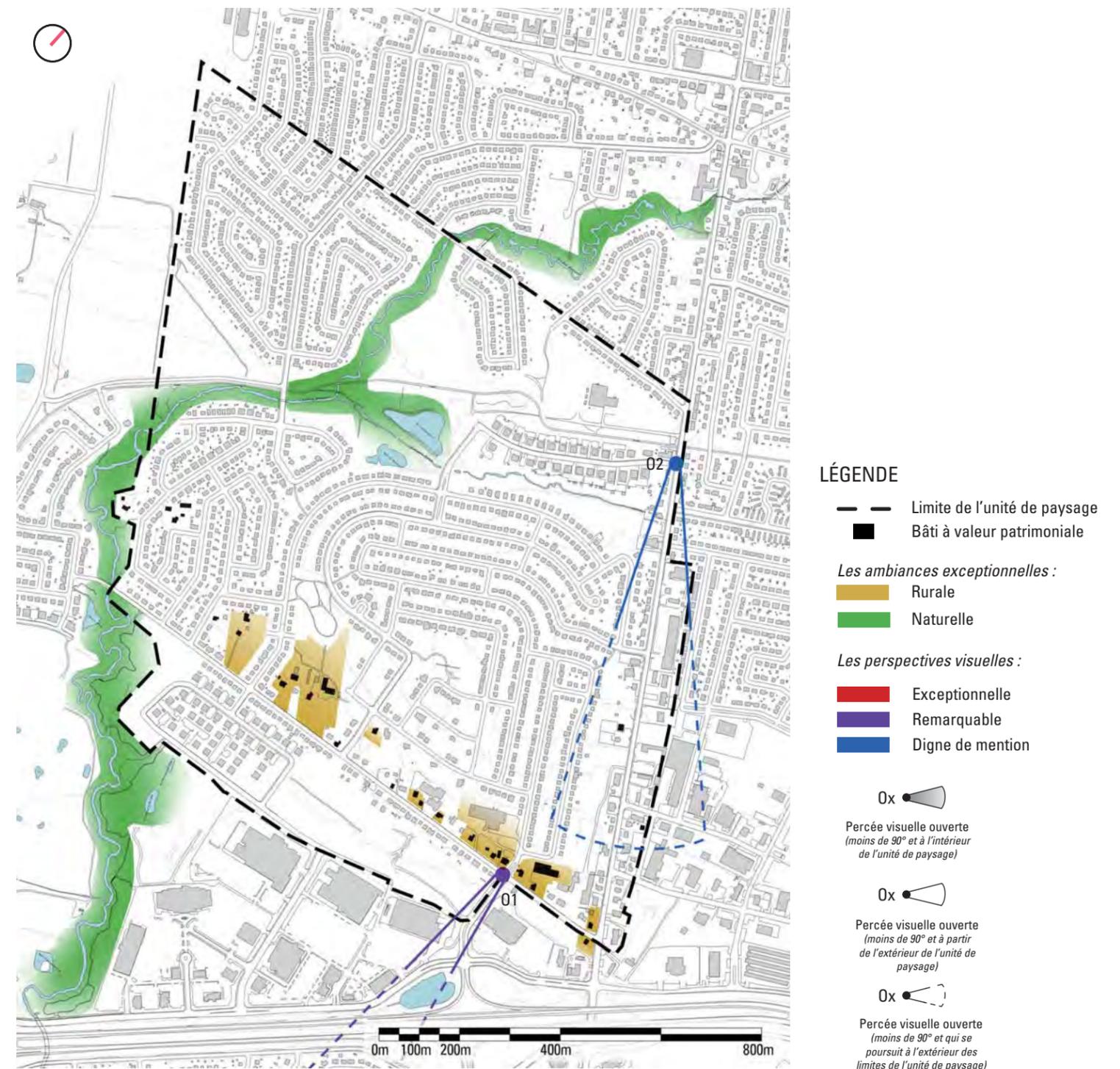


Figure 38 : Carte des perspectives visuelles et ambiances de l'unité 7

#### LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale

##### Les ambiances exceptionnelles :

- Rurale
- Naturelle

##### Les perspectives visuelles :

- Exceptionnelle
- Remarquable
- Digne de mention

Ox

Percée visuelle ouverte  
(moins de 90° et à l'intérieur  
de l'unité de paysage)

Ox

Percée visuelle ouverte  
(moins de 90° et à partir  
de l'extérieur de l'unité de  
paysage)

Ox

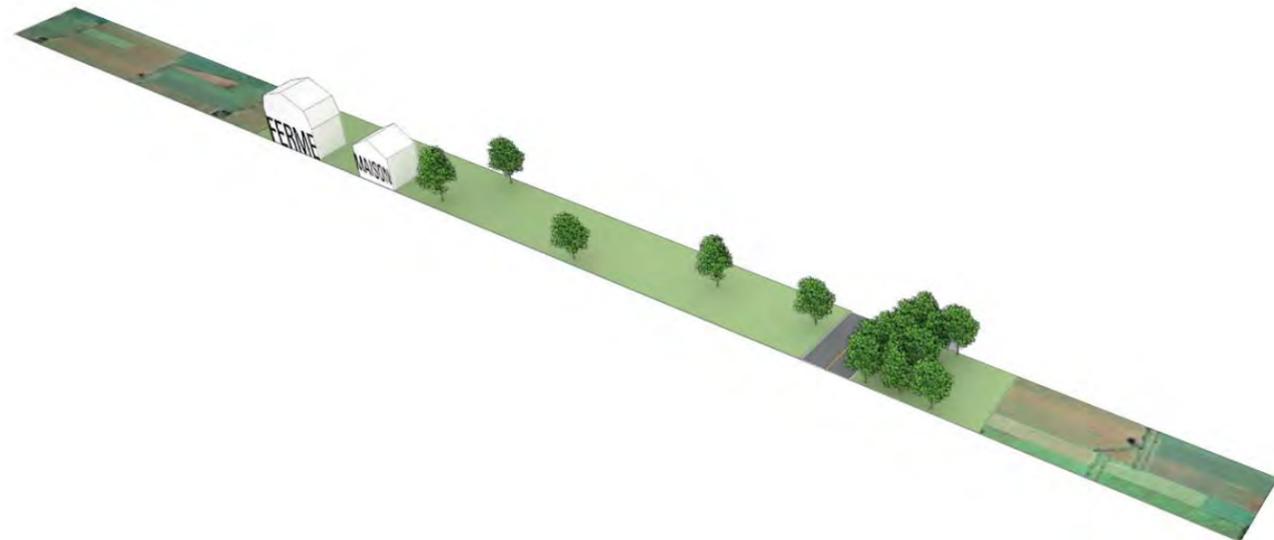
Percée visuelle ouverte  
(moins de 90° et qui se  
poursuit à l'extérieur des  
limites de l'unité de paysage)



**Figure 39 :** Exemple d'aménagement d'un rang simple, bâtiments implantés près du rang



*Certains bâtiments de ferme sont implantés à proximité du parcours donnant, une relation directe entre l'artère et la résidence.*



**Figure 40 :** Exemple d'aménagement d'un rang simple, bâtiments implantés loin du rang



*D'autres bâtiments anciens sont davantage éloignés de la rue et une longue allée y mène.*

## 5.8 UNITÉ DE PAYSAGE 8 : TERRASSE DE SAINTE-THÉRÈSE

### 5.8.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

#### Éléments naturels

- L'unité est caractérisée par une topographie plane créant un plateau, ce qui était jadis recherché pour l'agriculture.
- La rivière Beauport traverse l'unité.

#### Établissements humains

##### PARCOURS D'IMPORTANCE

- L'avenue Saint-Michel, l'avenue Sainte-Thérèse et l'avenue des Sablonnières traversent l'unité en direction est-ouest. Il s'agit d'anciens rangs doubles (Saint-Michel) ou simples qui sont désormais bâtis des deux côtés.
- Le boulevard Louis-XIV agit comme voie de restructuration et contourne l'avenue Saint-Michel pour en faire dévier la circulation.
- La rue Seigneuriale est une ancienne montée qui est maintenant bâtie de chaque côté et sert de connexion nord-sud.
- La rue Bertrand est également un parcours qui sert à connecter les rangs entre eux dans l'axe nord-sud. Le noyau villageois de Sainte-Thérèse-de-Lisieux y est implanté.
- Le boulevard Raymond est un parcours de restructuration qui permet de faciliter les connexions nord-sud et dévier la circulation du noyau villageois de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

##### PARCELLAIRE

- Un parcellaire de petite taille est associé majoritairement à la fonction résidentielle.
- Certaines parcelles de grande dimension s'insèrent dans le tissu résidentiel et correspondent à des noyaux de services.
- Quelques grandes parcelles sont implantées le long du boulevard Louis-XIV, de la rue Seigneuriale et du boulevard Raymond. Ces parcelles sont associées à un tissu commercial.

##### CADRE BÂTI

- Les bâtiments sont majoritairement de type résidentiel. Il s'agit de nouveaux quartiers de maisons unifamiliales détachées.
- Des bâtiments publics et de services (école de quartier et parc) sont présents à travers le tissu de base.
- Des bâtiments commerciaux de types variables sont implantés le long de la rue Seigneuriale, du boulevard Raymond et du boulevard Louis-XIV.

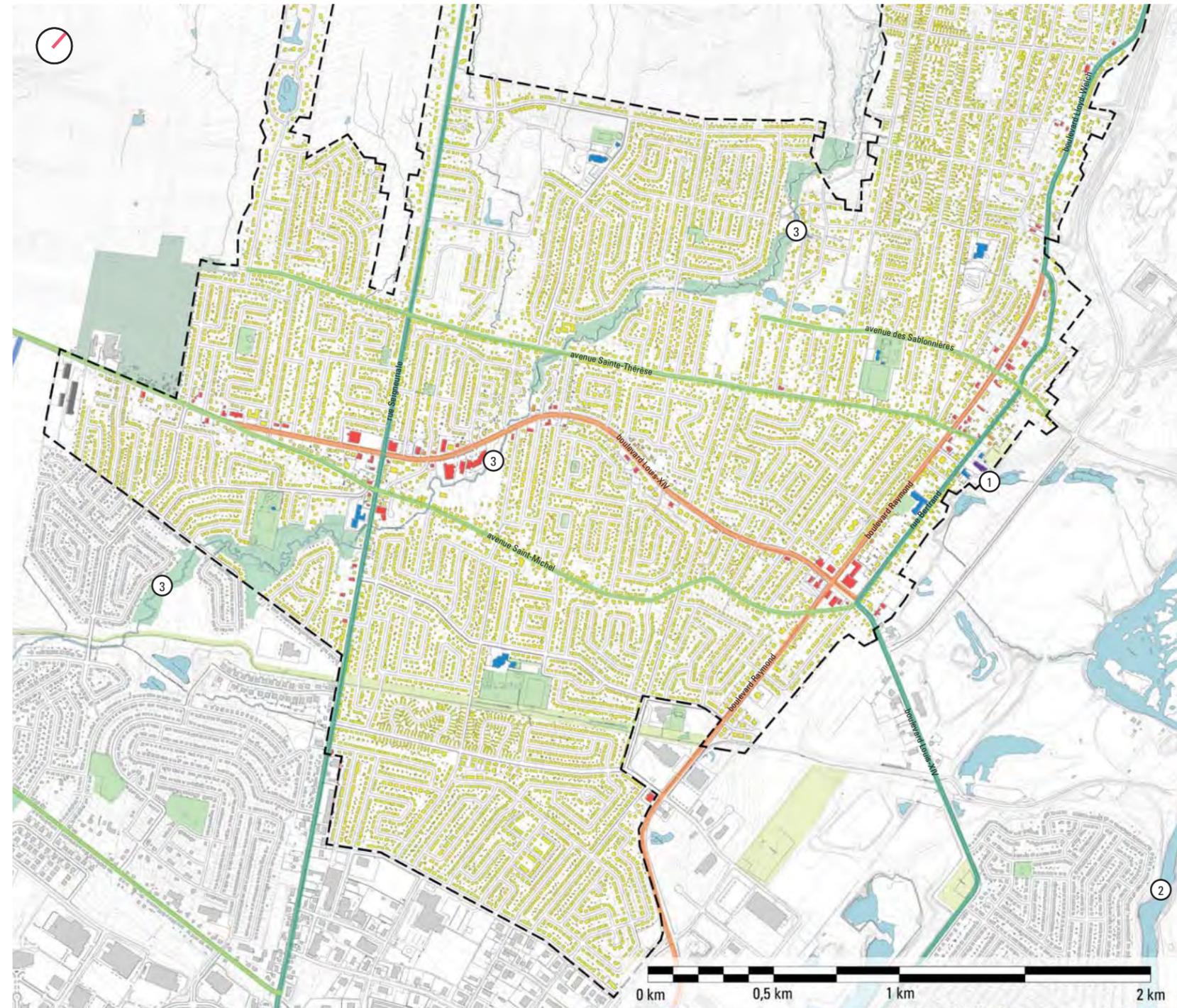


Figure 41 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 8

#### LÉGENDE

- — Limite de l'unité de paysage
- Site patrimonial de Beauport
- Parcours fondateur
- Parcours de raccordement
- Parcours de restructuration
- Terres agricoles à l'abandon
- Cimetière
- Parc municipal
- Bandes riveraines conservées

- Bâti résidentiel
- Bâti mixte (résidentiel + commercial)
- Bâti commercial
- Bâti public et de services
- Bâti institutionnel
- Bâti industriel

#### ÉLÉMENTS REPÈRES

- ① Église Sainte-Thérèse-de-Lisieux
- ② Rivière Montmorency
- ③ Rivière Beauport



Avenue des Sablonnières



Avenue Sainte-Thérèse



boulevard Louis-XIV



Avenue Saint-Michel



Intersection de l'avenue Saint-Michel (droite) et l'avenue Louis-XIV, ainsi que les traces du prolongement de l'avenue Saint-Michel (gauche)

5.8.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

**Repères visuels**

- L'église de Sainte-Thérèse-de-Lisieux agit comme repère visuel. Comme elle a perdu son clocher, à la suite du tremblement de terre de 1989, elle n'est visible qu'à partir des rues voisines.



L'église Sainte-Thérèse-de-Lisieux et son clocher récent

**Percées visuelles**

- Peu de percées visuelles dignes de mention à l'intérieur de l'unité en raison de la topographie plutôt plane sur l'ensemble du secteur.
- Aucune percée n'est orientée vers le fleuve.
- Certaines rues orientées en direction nord-sud permettent d'ouvrir des percées vers les Laurentides. Il en est de même pour quelques parcs et des espaces un peu plus dégagés qui permettent de telles vues.



Exemple de rue permettant une percée visuelle vers les Laurentides (rue Berouard)

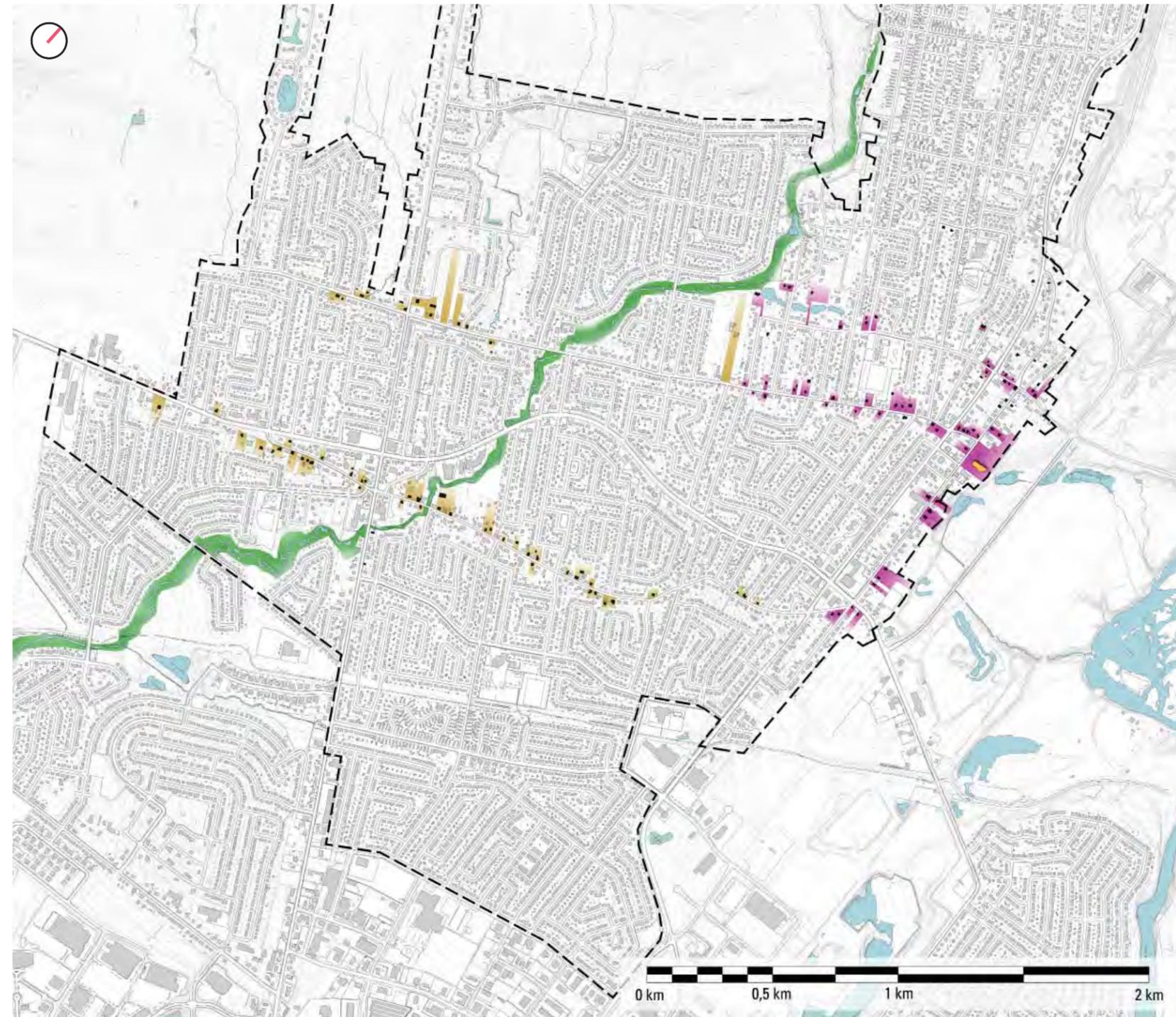


Figure 42 : Carte des ambiances de l'unité 8

**LÉGENDE**

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale

*Les ambiances exceptionnelles :*

- Villageoise
- Rurale
- Naturelle



Une résidence implantée à l'intersection de la rue Bertrand et l'avenue des Sablonnières. Construite très près du parcours, cette habitation participe à la conservation de l'ambiance villageoise de Sainte-Thérèse tout en marquant fortement son paysage.



Deux résidences de l'avenue Sainte-Thérèse, situées dans la portion à l'ouest du boulevard Raymond, sont implantées plus en profondeur sur les lots, mais restent visibles à partir du parcours.



Ambiance naturelle qui caractérise le passage de la rivière Beauport, sur l'avenue Saint-Michel

### 5.8.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

#### Ambiances

##### Ambiance villageoise :

- Le noyau villageois est toujours perceptible sur la rue Bertrand à proximité de l'église de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, cependant son caractère est grandement modifié par les constructions plus récentes.
- La présence de rues étroites et de bâtiments à marge avant presque nulle participe à l'ambiance villageoise.
- Les typologies anciennes de bâtiments participent aussi à l'ambiance générale du secteur.
- Les avenues Sainte-Thérèse et des Sablonnières présentent parfois des caractéristiques de l'ambiance villageoise, parfois des caractéristiques de l'ambiance rurale puisqu'elles ont été bâties sur une longue période et que le noyau villageois est arrivé tardivement.
- Plus à l'ouest sur les avenues Sainte-Thérèse et des Sablonnières des maisons sont implantées à une certaine distance de la rue ce qui correspond davantage aux caractéristiques de l'ambiance rurale.
- Le passage du boulevard Raymond et son caractère d'artère de restructuration et de voie de transit nord-sud altèrent l'ambiance qui se dégage du noyau villageois. Les bâtiments commerciaux et les ensembles résidentiels plus récents ne sont aucunement en lien avec cet ancien pôle qui se prolongeait à l'ouest sur les avenues Sainte-Thérèse et des Sablonnières.

##### Ambiance naturelle :

- La rivière Beauport participe à la présence d'une ambiance naturelle à certains endroits dans l'unité.
- Le tracé de la rivière n'est pas modifié et la conservation de ses rives ajoute à la valeur du lieu.
- L'aménagement de parcs et de sentiers en bordure de la rivière participe à cette ambiance qui enrichit les quartiers résidentiels. Toutefois, ces parcs sont peu mis en valeur.
- L'aménagement à la jonction de la rivière et des divers parcours joue un rôle important dans la lisibilité du cours d'eau et sa connexion avec le milieu bâti.

*Ambiance rurale :*

- L'ambiance rurale est perceptible à certains endroits le long des avenues Saint-Michel et Sainte-Thérèse, mais elle est partielle et discontinue.
- La majorité des terres agricoles ont été loties. Les portions de terres restantes sont pour la plupart non cultivées.
- Les bâtiments anciens toujours présents ont souvent perdu leur fonction agricole ou encore leur relation directe avec le parcours puisque des habitations ont été implantées dans la portion avant du lot.
- Même si Sainte-Thérèse était un rang simple et Saint-Michel un rang double, ils sont désormais tous les deux lotis de chaque côté. Ils sont maintenant voués à une fonction uniquement résidentielle.



L'avenue Sainte-Thérèse



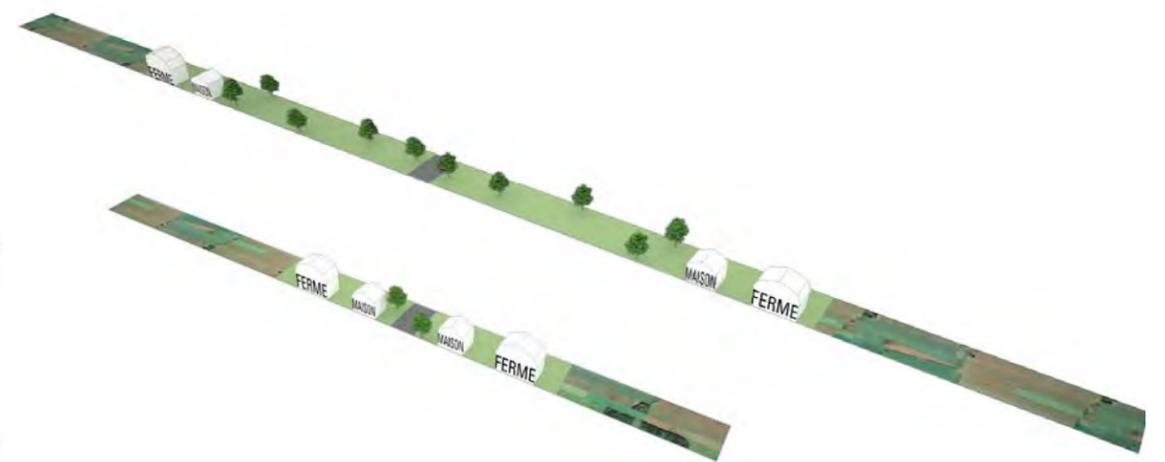
L'avenue Saint-Michel



Ancienne terre agricole toujours présente le long de l'avenue Sainte-Thérèse



**Figure 43 :** Diverses implantations de bâtiments sur un rang simple où les bâtiments peuvent être rapprochés ou éloignés du parcours, ce qui fait varier l'encadrement



**Figure 45 :** Diverses implantations de bâtiment sur un rang double où les bâtiments peuvent être rapprochés ou éloignés du parcours ce qui fait varier l'encadrement



Bâtiment ancien contribuant à créer une ambiance rurale



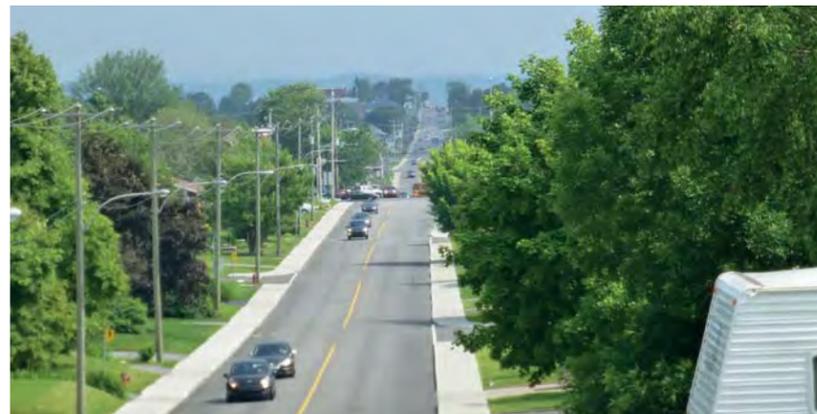


Figure 46 : Carte de la rue Seigneuriale

Divers points de vue de la rue Seigneuriale montrant le changement des ambiances et du cadre bâti du nord vers le sud.



A. Rue Seigneuriale à l'intersection avec l'avenue Sainte-Thérèse, vers le sud



B. Rue Seigneuriale près de l'intersection avec l'avenue Sainte-Thérèse, vers le sud



C. Rue Seigneuriale près de l'intersection avec la rue Dormil à la jonction entre l'unité 7 et 8, vers le nord



D. Rue Seigneuriale près de l'intersection avec la rue des Cordillères, vers le sud

#### 5.8.4 CARACTÉRISATION DE LA RUE SEIGNEURIALE

##### SOUS-UNITÉ 8.1 :

- La rue seigneuriale était anciennement une montée (historiquement sans implantation) ce qui explique que les bâtiments construits sont tous assez récents et ont de fonctions hétéroclites.
- La partie nord est davantage caractérisée par un tissu résidentiel :
  - Bâtiment résidentiel d'un ou deux niveaux;
  - Implantation au centre du lot;
  - Marge de recul avant d'environ 7 m à 10 m;
  - Stationnement à l'avant ou sur le côté de la résidence;
  - Éclairage de type autoroutier
  - Présence de végétation en marge avant.
- La partie sud est caractérisée par un tissu commercial :
  - Bâtiment d'un à deux niveaux;
  - Implantation en profondeur sur le lot;
  - Marge de recul avant d'environ 20 m ou 30 m;
  - Stationnement implanté en front de rue;
  - Présence d'affiches sur socle ou sur mat en bordure de la route;
  - Éclairage de type autoroutier;
  - Absence de végétation.

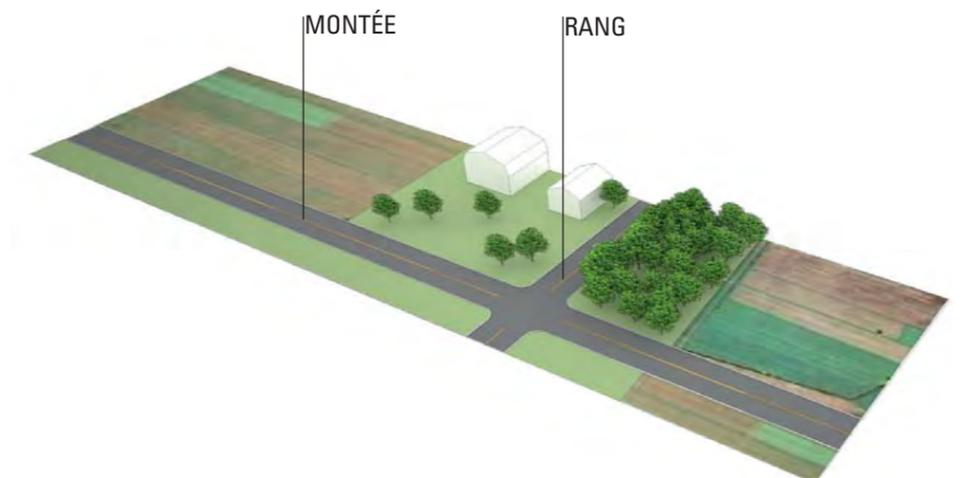


Figure 47 : Lotissement d'une terre en bordure d'un rang qui était simple, comme c'est le cas du rang Sainte-Thérèse. La montée reliait les rangs entre eux et n'était pas destinée à l'implantation de bâti.

## 5.9 UNITÉ DE PAYSAGE 10 : PAYSAGE AGRICOLE

### 5.9.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE

#### Éléments naturels

- L'escarpement est très évasé donc peu perceptible. La lecture globale de l'unité est davantage celle d'une légère pente continue qui monte entre la plaine littorale et le plateau laurentien.
- La dénivellation est davantage ressentie le long de l'avenue Saint-David, où de petites pentes un peu plus abruptes ponctuent le parcours.
- Les terres agricoles combinées avec la pente des terrains permettent de dégager des perspectives visuelles vers le sud.
- Des terrains en friche bordent l'avenue Saint-David.
- Le ruisseau du Moulin est d'une importance historique dans le développement économique du secteur de Beauport. Il a subi de nombreuses transformations et est canalisé à plusieurs endroits, si bien qu'on ne le perçoit plus de manière continue.
- La rivière Beauport traverse la partie sud de l'unité.

#### Établissements humains

##### PARCOURS D'IMPORTANCE

- L'avenue du Bourg-Royal marque la limite ouest de l'unité et marque également la limite avec les terres des Sœurs de la Charité de Québec.
- L'avenue Saint-David récemment prolongée jusqu'au boulevard Louis-XIV est un lieu potentiel pour la construction de nouveaux quartiers résidentiels. Il est à noter que la rue du Vignoble ne connecte pas directement avec l'avenue Saint-David.
- Les nouveaux quartiers résidentiels sont dessinés selon des modèles qui visent à éviter le transit automobile. Les rues curvilignes s'entremêlent favorisant une vitesse de circulation plus lente. Cette configuration diminue la possibilité d'ouvrir des perspectives vers des repères importants, tels les Laurentides et le fleuve, situés au nord et au sud.

##### PARCELLAIRE

- Un parcellaire de petite taille est associé à la fonction résidentielle en majorité.
- Certaines parcelles de grande dimension sont présentes en bordure du boulevard Louis-XIV.
- D'autres grandes parcelles correspondent à des terres agricoles ou à des terres maintenant en friche.



#### ÉLÉMENTS REPÈRES

- ① Terre agricole des Sœurs de la Charité de Québec
- ② Rivière Beauport
- ③ Ruisseau du Moulin
- ④ Parc linéaire de la rivière Beauport

#### LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Limite de l'arrondissement de Charlesbourg
- Parcours fondateur
- Parcours de raccordement
- Parcours de restructuration
- Terres agricoles à l'abandon
- Parc municipal
- Bâti résidentiel
- Bâti mixte (résidentiel + commercial)
- Bâti commercial
- Bâti public et de services
- Bâti institutionnel
- Bâti industriel

Figure 48 : Carte des caractéristiques générales de l'unité 10

CADRE BÂTI

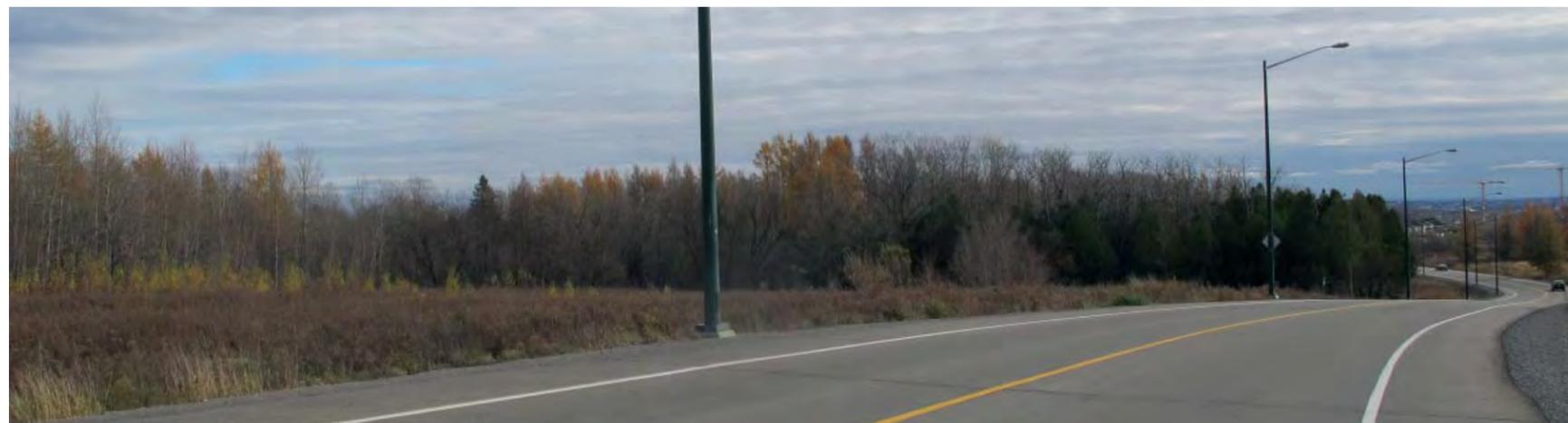
- Les bâtiments sont en majorité de type résidentiel. Il s'agit de nouveaux quartiers de maisons unifamiliales détachées.
- Quelques bâtiments agricoles sont toujours présents le long du boulevard Louis-XIV et au sud de la rue du Vignoble (Charlesbourg).



*Vue vers les terres agricoles au bout de l'avenue Saint-David et les Laurentides*



*Terres agricoles en culture le long de l'avenue Saint-David*



*Terres en friche en bordure de l'avenue Saint-David*



*Connexion bloquée entre l'avenue Saint-David et la rue du Vignoble*

5.9.2 CARACTÉRISATION DES PERSPECTIVES VISUELLES

Repères visuels

- Aucun repère bâti relevé dans l'unité.
- Les terres agricoles et les terres en friche agissent comme des repères à l'échelle de l'unité.

Percées visuelles

- Les percées visuelles sont en grande partie orientées vers les terres agricoles et les terres en friche qui prennent une place centrale dans cette unité.
- Le long de l'avenue Saint-David, la dénivellation plus accentuée et l'absence d'encadrement bâti permettent de dégager des vues vers la Rive-Sud et le Vieux-Québec.

Panoramas

- Des panoramas sont orientés vers les terres agricoles à partir de l'avenue du Bourg-Royal et du boulevard Louis-XIV.
- Les panoramas témoignent de la vocation agricole du secteur et de l'ambiance rurale qu'on y retrouve.

5.9.3 CARACTÉRISATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES

Ambiances paysagères

Ambiance rurale :

- L'ambiance rurale imprègne toujours cette unité.
- Les portions de terres restantes sont pour la plupart en friche.
- Certains bâtiments ont toujours une fonction agricole.
- Les terres inoccupées et en friche le long de l'avenue Saint-David sont sujettes à la pression immobilière et probablement vouées à être loties.



LÉGENDE

- Limite de l'unité de paysage
- Bâti à valeur patrimoniale
- Repère bâti
- Site patrimonial de Beauport

Les perspectives visuelles :

- Exceptionnelle
- Remarquable
- Digne de mention

- |   |  |
|---|--|
| Px<br>Panorama<br>(à l'intérieur de l'unité de paysage)                         | Ox<br>Percée visuelle ouverte<br>(moins de 90° et à l'intérieur de l'unité de paysage)                             |
| Px<br>Panorama<br>(à partir de l'extérieur de l'unité de paysage)               | Ox<br>Percée visuelle ouverte<br>(moins de 90° et à partir de l'extérieur de l'unité de paysage)                   |
| Px<br>Panorama<br>(se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage) | Ox<br>Percée visuelle ouverte<br>(moins de 90° et qui se poursuit à l'extérieur des limites de l'unité de paysage) |
| Ex<br>Percée visuelle encadrée  | Xx<br>Vues à partir de l'extérieur de l'unité de paysage   |

Figure 49 : Carte des perspectives visuelles à partir de l'intérieur de l'unité 10



*Panorama vers les terres agricoles qui bordent l'avenue Royale. Ces terres ont conservé leur usage d'origine; elles permettent de ressentir la vocation agricole qui a longtemps prévalu dans le secteur.*



*Panorama vers les terres agricoles au nord du boulevard Louis-XIV. Ces terres toujours cultivées contribuent à la vocation agricole du secteur.*



*Perspectives vers le Vieux-Québec et la Rive-Sud à partir de l'avenue Saint-David*



## BIBLIOGRAPHIE

**ALLAIN, Rémy** (2004). *Morphologie urbaine*. Paris : ADAGP.

**APPLEYARD, Donald, LYNCH, Kevin, MEYER, John** (1964). *The view from the road*. Cambridge : MIT Press.

**Bélanger, Beauchemin Architectes** (2005). *Inventaire et classification des perspectives visuelles de l'arrondissement historique de Beauport*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications. 121p.

**Bélanger, Beauchemin Architectes** (2005). *Inventaire et classification des perspectives visuelles du secteur de la redoute Montcalm*. Rapport sythèse. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications. 69 p.

**Bergeron Gagnon inc.** (2012). *Évaluation de l'intérêt patrimonial de la portion nord du quartier Everell*. Québec : Ville de Québec. Arrondissement de Beauport.

**Bergeron, Gagnon inc.** (2002). *Étude d'ensemble : Patrimoine des secteurs Saint-Joseph, Saint-Michel et Sainte-Thérèse*. Québec : Ville de Québec. Arrondissement de Beauport. 124 p.

**Bergeron, Gagnon inc.** (1999). *Courville, Villeneuve, un saut en héritage*. Ville de Beauport.

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**. *Clinique Roy-Rousseau (1926)*. Guide des archives hospitalières de la région de Québec. Ressources en ligne. [Consulté en ligne, 14 août 2013] [http://www.banq.qc.ca/ressources\\_en\\_ligne/intruments\\_rech\\_archivistique/hopitaux/rousseau.html](http://www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/intruments_rech_archivistique/hopitaux/rousseau.html).

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**. *Pavillon La Jemmerais (1928-1994)*. Guide des archives hospitalières de la région de Québec. Ressources en ligne. [Consulté en ligne, 14 août 2013]. [http://www.banq.qc.ca/ressources\\_en\\_ligne/intruments\\_rech\\_archivistique/hopitaux/jemmerais.html](http://www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/intruments_rech_archivistique/hopitaux/jemmerais.html)

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**. *Pavillon Dufrost (1931-1989)*. Guide des archives hospitalières de la région de Québec. Ressources en ligne. [Consulté en ligne, 14 août 2013] [http://www.banq.qc.ca/ressources\\_en\\_ligne/intruments\\_rech\\_archivistique/hopitaux/dufrost.html](http://www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/intruments_rech_archivistique/hopitaux/dufrost.html)

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**. *Sonatorium Mastai (1931-1989)*. Guide des archives hospitalières de la région de Québec. Ressources en ligne. [Consulté en ligne, 14 août 2013] [http://www.banq.qc.ca/ressources\\_en\\_ligne/intruments\\_rech\\_archivistique/hopitaux/mastai.html](http://www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/intruments_rech_archivistique/hopitaux/mastai.html)

**CANNIGIA, G., MAFFEI, G.L.** (1979). *Composition architecturale et typologie bâtie*. Vol. 1 : Lecture du bâti de base. Traduction de Pierre Larochelle. Versailles : Ville Recherche Diffusion.

**Institut universitaire en santé mentale du Québec**. *Histoire de l'Institut : Premier hôpital psychiatrique au Québec*. [Consulté en ligne, 14 août 2013] <http://www.institutsmq.qc.ca/a-propos-de/histoire/index.html>.

**LAROCHELLE P., GAUTHIER, P.** (2003). *Les voies d'accès à la Capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine*. Montréal : Université de Montréal. Chaire en paysage et en environnement.

**LÉGARÉ, Denyse** (2005). *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport*. Québec : Commission des biens culturels du Québec.

**MERLIN, Pierre** (1998). *Morphologie urbaine et parcellaire*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vicenne.

**PANERAI, Philippe, et al.** (2002). *Éléments d'analyse urbaine*. Bruxelles : Éditions Parenthèses, Collection Euphalinos, série architecture et urbanisme.

**PROVENCHER, Jean** (2003). *Commémoration à Québec : Banques de noms, de sites et d'événements*. Québec : Ville de Québec, service de l'aménagement du territoire, division Design, architecture et patrimoine. 304 p.

**Ville de Beauport** (1999). *Beauport : Au cœur du vieux bourg*. Beauport : Ville de Beauport. 21 p.

**Ville de Beauport** (1999). *Courville - Villeneuve : Un Saut en héritage*. Beauport : Ville de Beauport. 21 p.

**Ville de Beauport** (1994). *Giffard : Un souvenir des Jésuites*. Beauport : Ville de Beauport.

**Ville de Québec**. *Répertoire des toponymes de la Ville de Québec*. Culture et patrimoine. [consulté en ligne] [http://www.ville.quebec.qc.ca/culture\\_patrimoine/toponymie.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/toponymie.aspx).

**Ville de Québec** (2010). *Montmorency ou le Bas-du-Sault : Arrondissement de Beauport*. Série : Histoire de raconter. Itinéraires histoire et patrimoine. Québec : Ville de Québec. 20 p. [consulté en pdf] [http://www.ville.quebec.qc.ca/culture\\_patrimoine/publications.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/publications.aspx).

**Ville de Québec** (2009). *Arrondissement de Beauport*. Série : Découvrir Québec. Québec : Ville de Québec. 98 p.

**Ville de Québec** (2007). *Le quartier Giffard : Arrondissement de Beauport*. Série : Histoire de raconter. Itinéraires histoire et patrimoine. Québec : Ville de Québec. 21 p. [consulté en pdf] [http://www.ville.quebec.qc.ca/culture\\_patrimoine/publications.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/publications.aspx).

**Ville de Québec** (2007). *La villégiature à Beauport : Arrondissement de Beauport*. Série : Histoire de raconter. Itinéraires histoire et patrimoine. Québec : Ville de Québec. 21 p. [consulté en pdf] [http://www.ville.quebec.qc.ca/culture\\_patrimoine/publications.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/publications.aspx).

**Ville de Québec** (2006). *Le Vieux-Beauport : Arrondissement de Beauport*. Série : Histoire de raconter. Itinéraires histoire et patrimoine. Québec : Ville de Québec. 21 p. [consulté en pdf] [http://www.ville.quebec.qc.ca/culture\\_patrimoine/publications.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/publications.aspx).

